

La Direction de la Construction

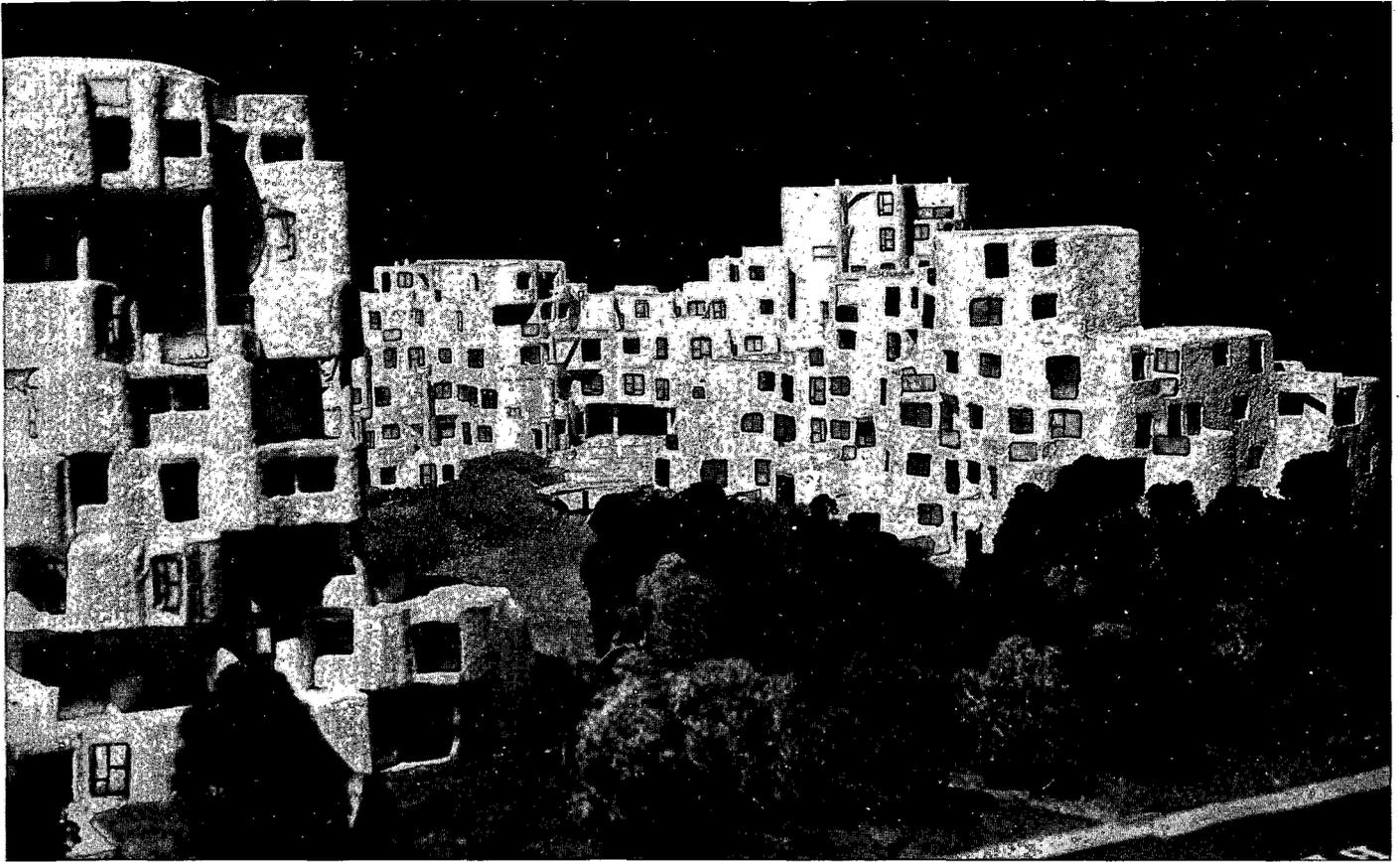


Pierre HERVIO

LES OBJECTIFS PRIORITAIRES, LES ORIENTATIONS ESSENTIELLES

Au cours des prochaines années la Direction de la Construction devra continuer à poursuivre les trois objectifs majeurs qu'elle s'est fixée et cités plus haut à savoir :

- le maintien d'un rythme de construction suffisant, et adapté aux besoins, ce qui implique un renforcement du secteur intermédiaire,*
- l'amélioration de la qualité de l'habitat,*
- la réduction des disparités sectorielles ou sociales.*



Maquette du projet de Vladimir KALOUGUINE en cours de construction à Angers par l'Office municipal d'H.L.M.

Elle intensifiera par ailleurs l'action entreprise pour assurer une bonne information des candidats au logement.

L'efficacité de la lutte contre la ségrégation dans l'habitat et contre les cloisonnements excessifs qu'entraînent les structures actuelles du financement passe sans doute par une réforme assez profonde des aides au logement, qu'il s'agisse de l'aide à la pierre ou de l'aide à la personne. Une des tâches essentielles à la Direction de la Construction va donc être de conduire des réflexions sur les mesures de caractère financier ou législatif qui seraient de nature à pallier aux insuffisances que nous connaissons.

Pendant des décennies, la politique du logement s'est identifiée implicitement à une politique du logement neuf. Depuis le V^e Plan l'accent est mis sur l'intérêt de l'amélioration du parc existant et une action importante se développe dans ce sens depuis plusieurs années. Il faut certainement aller plus loin. La Direction de la Construction va donc étudier, en liaison étroite avec la D.A.F.U. responsable de la politique d'aménagement des centres villes, les mesures de nature à permettre la conservation, l'amélioration et la modernisation du patrimoine immobilier existant et à conserver à ce dernier le rôle essentiel du « parc de logements sociaux » qu'il a aujourd'hui.

A ces réflexions, à ces actions devront être associées les collectivités locales qui sont de plus en plus préoccupées par la sauvegarde des centres urbains et à la protection de leurs occupants et tous les organismes qui participent déjà à la politique d'amélioration de l'habitat : A.N.A.H., P.A.C.T., S.E.M. et promoteurs sociaux en particulier.

La Direction se doit par ailleurs de poursuivre activement dans les années à venir les actions d'études et de recherches entreprises pour la plupart à l'initiative du Plan-Construction et qu'elles concernent la technique, l'économie, l'architecture, ou la sociologie ou les structures dans lesquelles s'insèrent toute politique du logement et de l'habitat.

Pierre HERVIO
Directeur de la Construction

HISTORIQUE

La Direction de la Construction est née des dommages de guerre. Elle avait à l'origine la charge, à côté de la Direction des dommages de guerre qui assurait la gestion administrative et financière de la réparation des dommages, de mettre en œuvre les moyens techniques qui permettraient de reconstituer le patrimoine immobilier détruit ou gravement endommagé.

Elle s'est donc d'abord uniquement consacrée à la reconstruction.

En 1955 la reconstruction a cessé d'être la préoccupation prédominante de la direction qui recueille l'ensemble des attributions concernant la construction et le logement, avec pour objectif de construire le plus grand nombre de logements possibles.

La politique poursuivie alors est fondée sur :

- une définition sévère des normes et des coûts limites des logements; après les logements économiques et familiaux on crée les logements populaires et familiaux.

Cette politique a été en grande partie abandonnée en 1966 date à laquelle les caractéristiques de la plupart des logements sociaux ont été alignées sur celles des H.L.M. dites ordinaires;

- une centralisation presque totale de l'action administrative qui confère aux choix une haute portée politique : toutes les décisions de financement des opérations H.L.M. étaient alors prises à Paris par un comité interministériel aujourd'hui disparu;

- une structure verticale de la direction où l'on trouve une sous-direction des groupements de reconstruction, une sous-direction des H.L.M. et une sous-direction de la construction privée;

- une politique technique orientée vers la productivité. Au cours des années 50, à la faveur des opérations de reconstruction groupée qui lui offraient un vaste champ d'expérience, puis des grandes opérations H.L.M., la direction de la construction a mené une action continue pour développer l'industrialisation dans le secteur du bâtiment ainsi que l'organisation ration-

nelle des chantiers. La politique des modèles, à son origine, est assez directement issue de cette action.

La troisième phase de l'histoire de la direction de la construction a commencé avec l'atténuation sensible de la pénurie. Le nombre de logements sociaux construits n'étant plus l'objectif primordial, l'action de la direction s'est diversifiée et développée dans des secteurs jusque-là quelque peu délaissés. Cette dernière phase débute avec le VI^e Plan.



Michel DESPRÉS
Adjoint au Directeur



Raymond SAJUS
Adjoint au Directeur

Cependant dès avant 1969 la direction de la construction avait perçu la nécessité d'une réflexion plus étendue et de caractère prospectif, et elle avait créé le Groupe d'études et de recherche pour la construction de l'habitation qui avait mission de définir la politique nouvelle en réalisant des études financières, des études économiques, notamment des études locales du marché du logement, des études sociologiques afin d'adapter les réalisations aux besoins des diverses catégories de population.

L'atténuation de la pénurie de logements a eu les conséquences suivantes sur les attributions et l'organisation de la direction :

- déconcentration des opérations de construction, à partir d'une programmation régionale et locale plus fine, fondée sur des études de marché,
- adoption de structures horizontales où le contrôle et le suivi des opérations ont pris une place plus importante que précédemment,
- développement des actions d'études et de recherche,
- création d'organes à caractère interministériel, rattachés à la direction, de la construction qui ont en charge des actions nouvelles, tels que : le groupe interministériel permanent pour la résorption de l'habitat insalubre, le secrétariat permanent du plan construction. A ceux-ci il convient d'ajouter l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, organisme décentralisé, qui développe la politique de restauration immobilière groupée, précédemment lancée à titre expérimental par l'État.

En 1971 à la faveur de la mise en œuvre du budget de programme la direction de la construction a fixé ses objectifs majeurs, qui sont au nombre de trois :

- maintenir un rythme de construction élevé, nécessité par la démographie, l'évolution socio-économique, (décohabitation, migrations, villes nouvelles...),
 - favoriser le progrès de la qualité : qualité des réalisations, qualité de la vie dans les ensembles d'habitation,
 - réduire les disparités sectorielles ou sociales : disparités sectorielles qui tiennent à l'existence d'un parc ancien de qualité insuffisante qu'il faut améliorer ou faire disparaître, disparités sociales, qui rendent difficile pour les plus démunis, à défaut d'une aide personnelle au logement l'accès à un logement décent.
- En mettant désormais l'accent sur la qualité, la direction de la construc-

tion a été amenée à de nouveaux modes de comportement administratif.

● La qualité ne s'impose pas seulement par le règlement, et le contrôle, moyens classiques de l'administration, elle doit être requise par l'usager et voulue par les réalisateurs. A cette fin il faut les informer, les convaincre et les inciter. L'information des acteurs et du public est devenue une préoccupation importante de la direction de la construction.

● Le progrès de la qualité a été favorisé par des mesures récentes :

- l'agrément des « modèles » qui sont des projets à hautes performances, a été rendu plus exigeant,
- des incitations ont été élaborées telles que le label confort acoustique et le label thermique,
- des opérations visant à développer certaines réalisations ou à favoriser l'innovation ont été lancées, telles que le concours international de la maison individuelle, le concours du « jeu de construction », le « programme architecture nouvelle » et les opérations expérimentales du Plan-construction,
- des contrats de programmes sont depuis peu passés avec des maîtres d'ouvrage qui s'engagent à des résultats précis,
- une concertation a été établie avec les gestionnaires et les partenaires sociaux pour développer l'animation sociale dans les groupes d'habitation ainsi qu'entre propriétaires et locataires pour améliorer leurs rapports.

Ces initiatives, jointes à l'action sur le parc existant en vue d'empêcher la dégradation des centres urbains et l'exil des moins favorisés à la périphérie, ont toutes pour objet d'améliorer le cadre de vie des occupants des logements.

CHAMP D'ACTION

La direction de la construction est d'abord gestionnaire : elle gère l'« aide à la pierre », c'est-à-dire plus de 5 milliards de francs de subventions directes, financer plus de 400 000 logements par

an — de même que divers autres crédits.

Elle exerce ensuite la tutelle de l'État sur les maîtres d'ouvrage, — organismes d'H.L.M., promoteurs et sociétés mixtes, — ainsi que sur les collecteurs du « 1 % patronal », qui manient plus de 2 milliards par an. Elle contrôle les établissements et sociétés qui gèrent ou améliorent le patrimoine immobilier.

Elle établit aussi le cadre juridique de la construction : législation H.L.M., droit de la promotion ou de la copropriété, financement des logements aidés, aides personnelles au logement, mesures techniques et normes de sécurité, réglementation des prix et des marchés, protection des acquéreurs, régime des loyers, etc. Elle veille au respect de ces lois et règlements, notamment en faisant exercer les contrôles appropriés.

La direction de la construction est ainsi l'animateur central d'une politique sociale et qualitative qui emprunte des voies nouvelles :

- pour faire passer, jusqu'aux particuliers, des orientations dont les mécanismes se compliquent constamment en dépit des efforts pour les simplifier, il faut confier des responsabilités aux échelons décentralisés et aux corps intermédiaires : services locaux de l'État, professions, collectivités locales, constructeurs ; c'est l'esprit qui inspire la politique contractuelle. Il faut aussi susciter des relais et des partenaires : c'est ce qui fonde les relations avec les usagers du logement, et la « politique du consommateur » ;
- pour inscrire effectivement dans la construction un renouveau qualitatif, il faut conduire des expériences, multiplier les secteurs témoins, lancer et gérer de grands et de petits concours : telle est aujourd'hui l'activité principale du service technique, qui joue autant de l'incitation et de l'exemple que de la règle et de son contrôle ;
- pour que le progrès dans l'habitat et l'architecture ou l'association des usagers à la gestion deviennent des sujets d'intérêt

collectif, il faut informer et sensibiliser le public. C'est pourquoi cette administration donne de l'importance et du temps aux publications, aux modes divers de communication, aux expositions et aux colloques.

C'est donc un état d'esprit qui caractérise la direction de la construction plutôt qu'un organigramme.

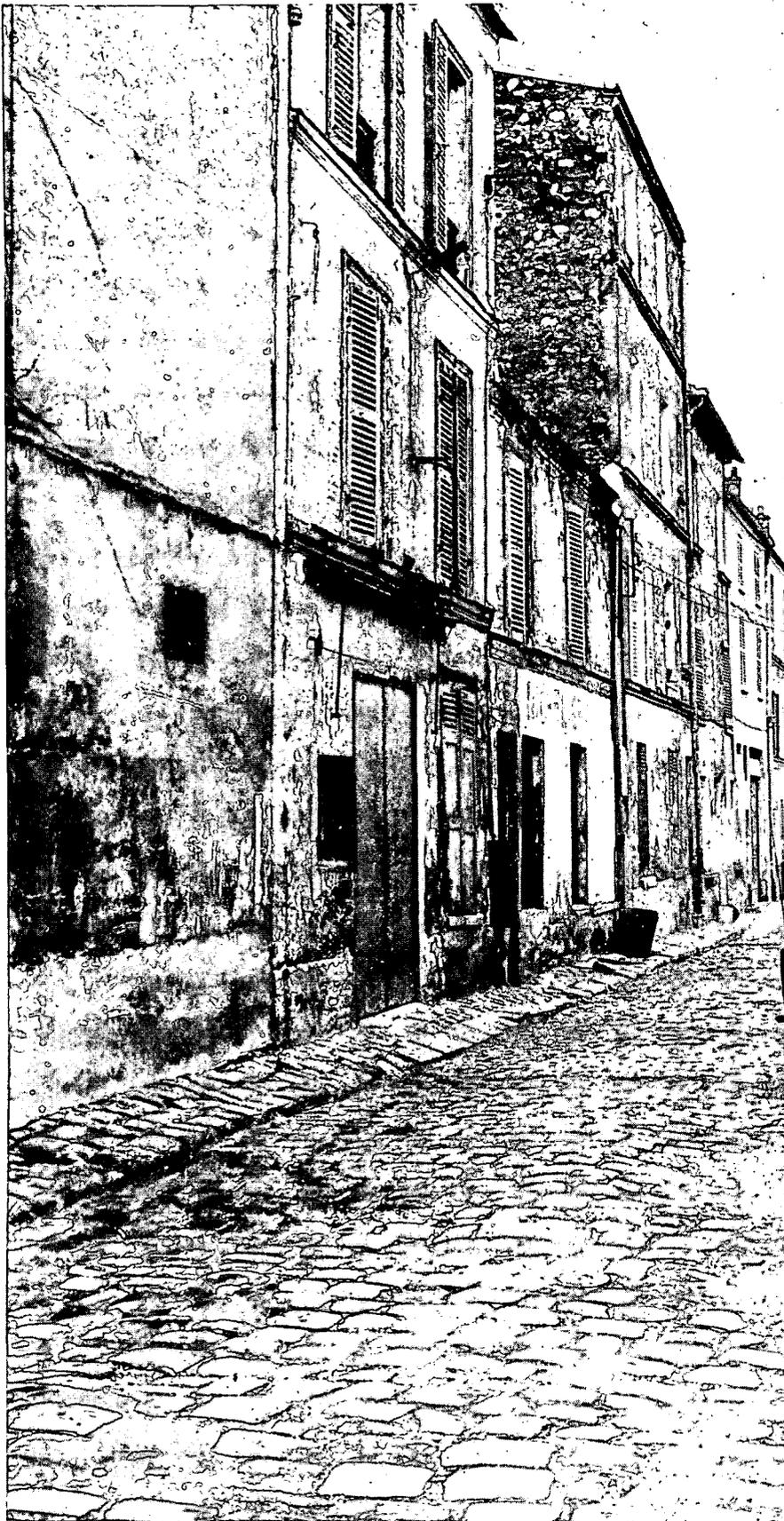
Et c'est dans ce même esprit qu'elle collabore avec deux administrations de mission, qui sont interministérielles parce que l'habitat est une affaire trop large pour être cloisonnée dans des frontières rigides :

- le Groupe Interministériel pour la Résorption de l'habitat insalubre, qui est responsable d'une action sociale en profondeur, puisque sa tâche est de faire en sorte que les plus défavorisés, que l'habitat exclut de la Cité, puissent y retrouver leur place ;
- Le Plan-construction, qui se propose de débloquer un domaine où les évolutions sont à la fois plus difficiles qu'ailleurs, et plus nécessaires aussi si l'on veut éviter de construire aujourd'hui un habitat qui soit périmé demain.

ORGANISATION

LES UNITÉS LÉGÈRES

1. Le bureau de la « gestion administrative » a en charge le personnel, le matériel et les bureaux.
2. Le bureau des « affaires réservées et des relations parlementaires » doit essentiellement préparer les projets de réponses aux nombreuses questions écrites et orales posées par les parlementaires et à leur courrier ;
3. La cellule « des relations extérieures, de la documentation et de l'information », qui est de création récente, voit son activité se développer très rapidement ; elle met en œuvre la plupart des moyens d'information existants : presse, radio, télévision, audiovisuel, conférences, expositions, visites de chantiers et de réalisations, accueil d'étrangers, etc. pour diffuser les orientations et les résultats de la politique du Gouvernement en ma-



Passage de la Procession (Ilot Falguière, Paris-15^e)

tière d'habitat et de logement ; elle a en charge trois publications périodiques ;

4. Le bureau « R.C.B. » prépare le budget annuel, avec la collaboration des services ; elle a la charge d'animer l'introduction des méthodes modernes de gestion dans la direction, notamment par le moyen des budgets de programme.

LE SERVICE DU FINANCEMENT ET DE LA LÉGISLATION



Jean-François **POUPINEL**
Chef de Service



Edmée **CRIVELLI**
Adjoint au Chef de service

Ce service a la charge de la gestion et de la répartition des dotations d'aide à la construction : plus de 400 000 logements aidés chaque année, représentant plus de 5 milliards de francs de subventions budgétaires. Il est également responsable de la tutelle et du contrôle des maîtres d'ouvrage (organismes d'H.L.M., promoteurs, sociétés d'économie mixte) ainsi que de la législation qui établit le cadre de leur activité. Il comprend deux sous-directions.

DIRECTION DE LA CONSTRUCTION

Cellule relations ext.
documentation-information
CH/E
Mme F A L K, agent contr.

Bureau des affaires réservées et relations parlementaires
CH-R
Melle L O D S A A P

Bureau de la gestion administrative CH - SD
Mme NICOLAS agent sup.

Chargés de mission :
M. DUPONT G. IGE
M. FISZEL IPC

Bureau de la R.C.B.
comptabilité budget CHL RCB
M. SAUVET A C

Directeur M. HERVIO I C P C
 Adjoints M. DESPRES I G E
 M. SAJUS I C P C

Service du financement et de la législation
M. POUPINEL IPC
Adj : Melle CRIVELLI SD - AC

Service de l'habitation M.
Adjoint : M. J M. DUPONT SD AC

Sous Direction du Financement
M. D E L B O SD - AC

Sous-Direction de la Législation et des Organismes constructeurs
M. COMMAGNAC SD - AC

Groupe de recherche et d'études sur la construction et l'habitation
M. C R E P E Y I P C

CH-FP1
Bureau des programmes de logements
M. LIEBERMANN IPC

CH - FC 1
Bureau des organismes constructeurs
Mme CABANE A C

CH - H G 1
Bureau des études financières et fiscales
M. LEBHAR A C

CH - HL1
Bureau des aides complémentaires
Mme MATHIEU A C
Intérim

CH - FP 2
Bureau des primes et prêts
M. DUPUTEL A C

CH - FC 2
Bureau du contrôle des org. H L M
M. GIRAUD A C
M. LAMBERT A C

CH - H G 2
Bureau des études économiques
M.

CH - HL 2
Bureau du patrimoine existant et de l'habitat insalubre
M. F E R R E A C

CH - FP 3
Bureau du financement H L M
M. GREGOIRE A C

CH - FC 3
Bureau de la législation et du Contentieux
M. CONFRERE A C
M. DEBECKER A C

CH - H.G.3
Bureau des études sociologiques
M. MOLLET agent contr.

CH - HL 3
Bureau des loyers et du marché locatif
Mme MATHIEU A C

Service technique
M. CHEMILLIER ICPC

Division des études et de l'informatique
M. TRICHARD IPC

Division de la Réglementation Technique
M. DESMADRYL IPC

Division des opérations de construction de logements
M. ROLLAND Hervé

CH - TE1
Bureau de la politique technique de la construction
M. LE LEVREUR I.T.P.E.(int)

CH - TR1
Bureau de la Réglementation technique
M. POUPLOT I.D.T.P.E.

CH - TO1
Bureau des prix et marchés
M. THOME I.T.P.E.

CH - TO3
Bureau des actions spécifiques
M. DEMONCY I.D.T.P.E.

CH - TE2
Bureau de la gestion des opérations de construction et informatique
M.

CH - TR2
Bureau de la Réglementation des contrats
M. BRANDIBAS A A.P.

CH - TO2
Délégation auprès du crédit foncier
M. BOURAND I.T.P.E.

ORGANISMES INTERMINISTERIELS RATTACHES A LA DIRECTION

Mission de contrôle des prêts à la construction
M. CHASSAIGNE Insp. des FIN.
M. PÉRREAU A C

Secrétariat général du groupe interministériel pour la résorption de l'habitat insalubre
M. CHAIGNEAU Secr. Gén.
M. de MAZIERES Sous-Préfet
M. BASCHWITZ C S A

Secrétariat permanent du plan construction
M. SAJUS I C P C
M. LASCAR I P C
M. GIREL A C
M. DUPAIGNE I P C
M. LOTT I P C
M. MICHEL Ing. civil I P C
M. LECOQ Ing.

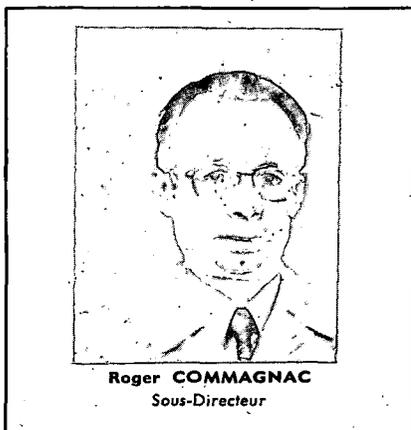
1. La sous-direction du financement,



avec trois bureaux :

- un bureau des « programmes de logements » qui étudie les moyens financiers et les procédures à mettre en œuvre pour la réalisation des programmes qu'il élabore, en liaison avec les instances régionales, en conformité avec le budget qu'il a contribué à préparer; il analyse et exploite les résultats de l'exécution de ces programmes;
- deux bureaux de gestion : l'un pour les « primes et prêts », l'autre pour le financement H.L.M.; chacun d'eux veille au respect des règles et participe au contrôle ainsi qu'aux activités de divers organismes : commission nationale des primes, caisse des prêts aux organismes d'H.L.M. etc.

2. La sous-direction de la législation et des organismes constructeurs,



avec trois bureaux :

- le premier, dit des « organismes constructeurs » assure la tutelle des organismes d'H.L.M.;
- le second, du « contrôle », exerce ce contrôle (en liaison avec les services et missions spécialisées) sur l'ensemble des organismes de construction, publics, semi-publics et privés;
- enfin, le bureau de la « législation et du contentieux » prépare et interprète les textes législatifs et réglementaires dont il suit le contentieux; de plus, il assure le secrétariat du conseil supérieur des H.L.M. et de son comité permanent.

LE SERVICE DE L'HABITATION

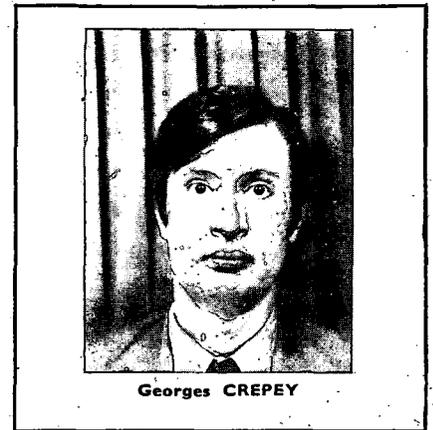


Responsable des études relatives aux divers aspects de la politique de l'habitat, à l'exclusion des études techniques qui relèvent du service technique et des études à long terme, confiées au Plan-construction, ce service est aussi chargé de proposer, négocier s'il y a lieu, et mettre au point les éléments économiques, sociaux et financiers de cette politique, qu'il s'agisse de construction neuve ou d'amélioration de l'habitat existant.

Il est constitué par un groupe de recherches et d'études et par une sous-direction. Une cellule autonome et un chargé de mission sont en outre directement placés auprès du chef de service.

1. Le G.R.E.C.O.H.

(Groupe de Recherches et d'Étude pour la Construction et l'Habitation)



effectue lui-même ou confie à des organismes extérieurs publics ou privés, des études dans les domaines :

- financier ou fiscal;
- économique;
- sociologique.

Les 3 bureaux, correspondant à ces trois domaines, ont pour rôle, en s'appuyant sur ces études, de proposer toutes mesures nécessaires et, avec le concours éventuel de bureaux rattachés à d'autres unités de la direction, de mettre au point ces mesures. Cette activité les conduit à participer activement à diverses négociations interministérielles et à entretenir de nombreux contacts avec les collectivités locales, le système bancaire, les organismes de recherche et diverses organisations internationales.

2. 3 bureaux sont chargés de la conception de la politique de l'habitat, et de diverses tâches de gestion.

- le bureau des « aides complémentaires » est plus particulièrement chargé des aides à la personne (définition, en liaison avec d'autres départements ministériels et le bureau financier du G.R.E.C.O.H., d'une politique de l'allocation de logement), de la contribution patronale de 0,90 % (réglementation, contrôle, et rela-

tions avec l'U.N.I.L. et les C.I.L.), de l'épargne logement et du logement des fonctionnaires,

- le bureau du « patrimoine existant et de l'habitat insalubre » est chargé de la politique générale d'entretien et de l'amélioration de l'habitat; il travaille en étroite liaison avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, dont il assure la tutelle, et avec le Secrétariat Général du Groupe Interministériel Permanent pour la Résorption de l'Habitat Insalubre pour lequel il est prestataire de service en gérant ses programmes
- le bureau des « loyers et du marché locatif » est chargé de la politique des loyers, à l'exclusion du secteur H.L.M., et, plus généralement, de l'ensemble des relations entre propriétaires et locataires; il suit particulièrement les travaux de la Commission Technique Nationale instituée au début de 1973.

3. Sont directement placés auprès du chef de service :

- Une mission responsable de la définition et de la conduite, en liaison avec l'ensemble des administrations intéressées, d'une politique d'animation sociale et de développement de la vie sociale dans l'habitat.
- Un chargé de mission chargé de proposer des mesures nécessaires à l'amélioration des conditions de logement de catégories particulières et défavorisées de population (personnes âgées, handicapés, jeunes travailleurs séparés de leur famille...).

LE SERVICE TECHNIQUE

La part plus grande prise désormais, en matière de construction, par les objectifs qualitatifs a donné au service technique des responsabilités nouvelles et élargies; ses modes d'intervention se sont diversifiés.

Il demeure responsable du règlement technique de la construction, et veille à l'adapter aux exigences actuelles et aux orientations de la construction; il est par ailleurs chargé



Pierre CHEMILLIER
Chef de Service

de la réglementation des marchés H.L.M. Mais deux activités récentes l'occupent principalement : les études nécessaires au progrès de la qualité, qui sont menées de pair avec des recherches effectuées par le Plan-construction; l'animation, au travers de la politique des prix, des marchés et des concours, de grandes opérations qui stimulent l'évolution de la construction.

Ce service comprend trois divisions :

La division des études et de l'informatique

avec trois bureaux :

- celui de la « politique technique de la construction », chargé de la définition des objectifs à poursuivre en matière de qualité de l'habitat et de prix de la construction; ce bureau travaille en étroite liaison avec le Plan-construction et le G.R.E. C.O.H.;

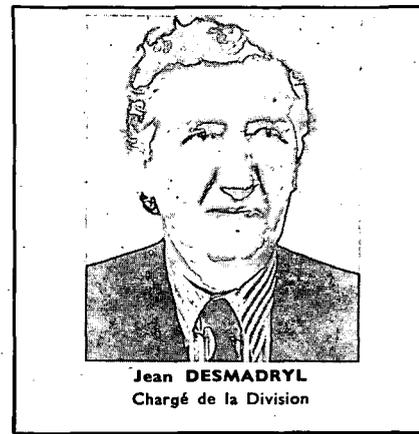


Maurice TRICHARD
Chargé de la Division

- celui de la « gestion des opérations de construction et informatique » anime l'introduction des méthodes modernes de gestion et l'application de l'informatique dans le domaine du logement;

La division de la réglementation technique

avec deux bureaux :



Jean DESMADRYL
Chargé de la Division

- l'un de la « réglementation technique », chargé, d'une part de l'application au logement de la réglementation générale concernant les matériaux et les procédés de construction, d'autre part de la réglementation particulière au logement : les activités de ce bureau se développent en liaison avec de nombreux services et organismes français et étrangers;
- l'autre, de la « réglementation des contrats », traite des questions d'ordre administratif relatives aux modalités de réalisation des opérations de construction de logements : marchés, intervention des maîtres d'ouvrage, architectes, bureaux d'études, assurances et bureaux de contrôle; ce bureau collabore avec la D.B.T.P.C. pour les questions relatives aux professions intervenant dans la construction.

La division des opérations de construction de logements

avec :

- un bureau des « prix et marchés H.L.M. », qui contrôle l'ap-



Hervé ROLLAND
Chargé de la Division

plication à la construction H.L.M. de la politique économique et technique de la construction; ce bureau analyse les données quantitatives et qualitatives concernant le lancement et le déroulement des opérations (résultats des appels à la concurrence, application de la réglementation relative aux prix et aux marchés; il participe à la définition des prix plafonds des logements aidés; il organise les concours nationaux et les suit ainsi que les concours régionaux, notamment dans le cadre de la politique des modèles; enfin il assure l'instruction technique des demandes de prêts complémentaires.

- un bureau dit des « actions spécifiques » qui traite des logements destinés à des catégories particulières de populations (personnes âgées, travailleurs, migrants, jeunes travailleurs...); il participe à l'élaboration de la politique technique pour l'amélioration de l'habitat) et de la résorption de l'habitat insalubre (liaison avec le G.T.P.);
- enfin, la « délégation auprès du Crédit Foncier », chargée de l'étude technique des demandes de prêts spéciaux et des rapports devant le Comité des prêts spéciaux.

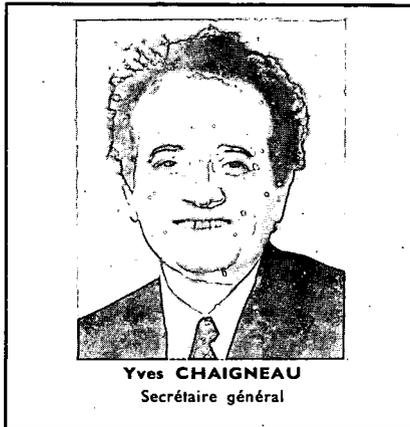
SERVICES RATTACHÉS A LA DIRECTION DE LA CONSTRUCTION

LA MISSION DE CONTROLE DES PRÊTS A LA CONSTRUCTION

Cette mission, composée de fonctionnaires du ministère de l'économie et des finances et du Ministère est chargée du contrôle des promoteurs utilisant les prêts spéciaux du Crédit foncier; elle effectue en permanence des vérifications.

LE GROUPE INTERMINISTÉRIEL PERMANENT POUR LA RÉSORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE (G.I.P.), créé

par arrêté interministériel du 23 octobre 1970, est constitué de six directeurs de l'administration centrale; il est présidé par le directeur de la Construction; le G.I.P., dispose d'un secrétariat général, organisme léger qui s'appuie sur les structures de la direction de la construction, notamment sur le bureau du patrimoine existant et de l'habitat insalubre et sur le bureau des actions spécifiques. La première action du G.I.P., a été consacrée à la destruction des « bidonvilles »; il se consacre également au problème de l'habitat ancien insalubre, en liaison avec l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat et avec la direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme (opérations de rénovation urbaine). Le G.I.P. bénéficie d'importants crédits budgétaires (170 millions de francs en 1974) et d'un programme affecté de logements en 1974).



Yves CHAIGNEAU
Secrétaire général

SECRÉTARIAT PERMANENT DU PLAN-CONSTRUCTION

Le Plan-construction est un programme interministériel tendant à ordonner la recherche et à stimuler

l'innovation dans l'habitat; lancé en application du VI^e Plan, par décision du Premier Ministre, ses organes principaux sont :

- un Comité directeur,
- une formation administrative réunissant, sous l'autorité du même président, les directeurs ou chefs de service des différents ministères concernés;
- un secrétariat permanent, doté d'emplois budgétaires, qui a un rôle d'animation et de coordination; à ce titre il veille à ce qu'une grande partie des tâches administratives concourant à l'exécution du Plan-construction soit assurée par les services compétents, de la direction de la construction, notamment le G.R.E. C.O.H. Le secrétariat permanent de Plan-construction est constitué de cinq cellules :

- « Recherche » : coordination, lancement et animation des groupes de travail, programmation et suivi des appels d'offres, etc.

- « Développement » (cellule animée principalement par des représentants du ministère du développement industriel et scientifique) : matériaux nouveaux et nouveaux emplois de matériaux traditionnels; instruction technique des dossiers et particulièrement de l'aide au développement.

- « Réalisations expérimentales » : définition d'une politique; lancement et suivi des opérations expérimentales et du « programme architecture nouvelle », participation aux initiatives de même nature lancées par d'autres services de la direction de la construction; cette cellule est en liaison permanente avec la direction de l'architecture du ministère des affaires culturelles;

- « Interventions administratives » : de gestion courante (personnel et matériel); de gestion des crédits de recherche, de la préparation du budget à la liquidation des comptes;

- « Information et relations extérieures » : analogue à la cellule des relations extérieures de la direction, cette cellule est en outre chargée de définir et de conduire une politique de sensibilisation et de pédagogie en matière d'habitat.

Le Service des Affaires Economiques et Internationales



Claude BOZON

Photo Christian Mailleux

LES MISSIONS DU SERVICE

Le Service des Affaires Économiques et Internationales a été créé en 1960, dans le cadre de l'ancien Ministère des Travaux Publics et des Transports.

Service horizontal, directement rattaché au Ministre, le S.A.E.I. a reçu mission de compléter l'approche sectorielle des Secrétariats généraux et Directions, qui constituaient le Ministère, par une approche horizontale, fondée sur l'analyse économique et l'information statistique.

En dépit du sigle, le S.A.E.I. n'a qu'un rôle réduit dans le domaine des relations internationales. Il participe néanmoins activement à tous échanges d'idées et de méthodes avec les pays étrangers.

La statistique des transports reste l'une des missions importantes du S.A.E.I. Récemment étendue par le transfert de travaux effectués par l'I.N.S.E.E., elle prend une dimension nouvelle avec les premières réalisations expérimentales d'une banque de données intermodales.

La mission d'études économiques du S.A.E.I. s'est, dès l'origine, exercée dans le cadre de la préparation des Plans et à l'occasion des grands problèmes posés par le secteur des transports : avenir du chemin de fer, intérêt des grandes liaisons fluviales, tarification des infrastructures, etc. L'existence même du S.A.E.I. a incité les responsables de ce secteur, dans l'Administration et les grandes entreprises nationales, à s'entourer de cellules économiques, instaurant, progressivement, un dialogue nouveau pour préparer les décisions.

La constitution en 1966 du Ministère de l'Équipement, en mettant l'accent sur les problèmes urbains, a ouvert aux économistes un nouveau champ d'études, que la séparation, un an plus tard, du Ministère des Transports, n'a pas réduit, puisque le S.A.E.I. est resté parmi les services communs aux deux Départements ministériels issus de l'Équipement. Toutefois, cette extension d'activité a rendu nécessaire le recours à des disciplines ou techniques nouvelles : sociologie, études et programmation urbaine, études financières..., obligeant, de ce fait, le S.A.E.I. à nouer des contacts plus étroits avec les échelons décentralisés de notre Administration.

Dès 1966, nous nous sommes intéressés aux techniques nouvelles, expérimentées aux États-Unis, dans le cadre du P.P.B.S. (planning - programming - budgeting system) et introduites officiellement en France, en 1968, par la « rationalisation des choix budgétaires ». Convaincus de la nécessité d'étayer les études d'éclairage des choix par de nouvelles méthodes de préparation des budgets et de gestion, nous avons pu faire de « l'opération pilote » du Ministère de l'Équipement un ensemble d'expériences, déjà très significatives, d'introduction du management dans l'Administration.

Dans ce domaine, le S.A.E.I. a joué le rôle d'animateur et de prestataire de service auprès des responsables, directeurs de l'Administration centrale ou des services extérieurs pilotes. Il a été conduit, en outre, à soutenir les premières actions de développement de l'informatique et à assurer, jusqu'à une date récente, la coordination d'ensemble des études, le pilotage des actions de modernisation de la gestion des directions départementales de l'Équipement et la réalisation d'un « budget de programmes », qui, dès 1972, a fait l'objet d'une présentation au Parlement.

Le transfert de ces dernières missions aux Directions responsables du Personnel et de l'Organisation des Services, des Affaires Financières et de l'Administration Générale, s'inscrit dans le cadre d'une évolution logique, qui conduit le S.A.E.I. à innover dans les méthodes de programmation et de gestion, puis à transférer ses innovations, dès qu'elles ont atteint le stade opérationnel. Toutefois, le Service conserve encore l'animation de l'ensemble des actions de modernisation entreprises au sein du Secrétariat d'État aux Transports, et, notamment, la présentation du Budget de programmes correspondant.

Dans un autre domaine, le S.A.E.I. s'est vu confier, en 1967, la « Mission de la Recherche », qui assure, en liaison avec la D.G.R.S.T., la coordination des budgets et programmes de recherches des deux Ministères, et gère certains programmes de recherches sous contrats.

Ainsi, le S.A.E.I. a conservé les missions confiées, en 1960, en matière de statistiques des transports et d'études d'éclairage des choix, en étendant celles-ci au domaine urbain. Il a, par ailleurs, suscité des missions nouvelles dans le domaine de la recherche et des méthodes modernes de programmation et de gestion. L'originalité de sa position et de sa démarche lui valent de figurer, en bonne place, parmi les organes de « l'administration prospective ».



C. BOZON.

Chef du Service
des Affaires Économiques et Internationales.

SERVICE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET INTERNATIONALES



Georges METZINGER
Chargé de mission



Claude BOZON
Chef du Service



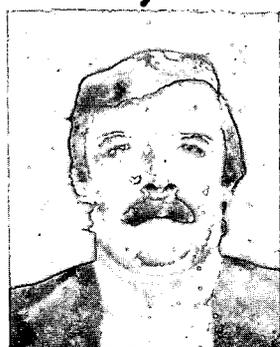
Lucien BRAMS
Directeur d'études



Thierry MASNOU
Chargé de mission



Pierre DUPUY
Conseiller de gestion



Jean GRAMMONT
Chargé de mission



René PINSAC
Chargé de l'administration générale



Pierre TORNATO
Chargé de mission

L'ORGANISATION DU S.A.E.I.

Les missions confiées au S.A.E.I. se traduisent par la gestion des programmes d'actions suivants, inscrits dans les budgets du Ministère de l'Équipement et du Secrétariat d'État aux Transports (section commune) :

- plan, tableau de bord et études d'éclairage des choix,
- recueil, traitement et diffusion de l'information statistique dans le domaine des transports,
- mise en place des méthodes modernes de programmation et de gestion,
- actions globales de recherche.

L'organisation mise en place en 1972 comporte :

- un échelon de direction, constitué par un petit nombre de chargés de mission et de conseillers, dont la mission principale est d'assurer la préparation du programme d'activités du S.A.E.I., d'adapter, en permanence, ce programme aux besoins exprimés par les « commanditaires » d'études, d'assurer, enfin, la diffusion et l'exploitation des résultats de celles-ci. Les chargés de mission ont, en outre, un rôle personnel à jouer dans la préparation et le suivi des Plans et dans un certain nombre d'actions de coordination ou d'animation confiées au Service.
- un Secrétariat Général, qui assure l'administration générale du Service : gestion des personnels de statuts extrêmement variés, budget et gestion financière, gestion des moyens généraux, qui sont ceux d'un service fonctionnant de manière autonome, information et documentation.
- quatre Départements, dont les principales activités sont décrites ci-après :
 - Mission de la Recherche
 - Département Économie Appliquée
 - Département des Statistiques de Transport
 - Département Management et Informatique.

Les moyens en personnels et en crédits sont gérés par le Secrétariat Général et par les trois Départements, qui sont dotés chacun d'un budget de gestion.

Les études ou actions importantes, faisant l'objet d'une « commande » au S.A.E.I., sont identifiées sous la forme de « projets ». Un projet réunit, pour atteindre des résultats précis, dans des délais fixés, et sous la responsabilité d'un chef de projet, un ensemble de moyens relevant d'un ou plusieurs Départements. Les chefs de projets appartiennent normalement au Département le plus concerné. Eventuellement, des chargés de mission peuvent être, en outre, chargés d'un projet.

Des instruments de gestion adaptés sont progressivement mis en place : comptabilité de gestion, donnant l'affectation par projet (temps des personnels et des crédits d'études), tableau de bord du Service, permettant de suivre l'avancement des travaux, gestion automatisée des crédits.

Enfin, des efforts importants sont faits, tant par l'échelon de direction, que par le Secrétariat Général et les Départements, afin de diffuser une meilleure information sur les études réalisées par le S.A.E.I. ou de fournir un certain nombre de données, intéressant l'ensemble des services : tableaux de bord et comptes rendus d'activités des Ministères, budgets de programmes présentés au Parlement, articles et publications diverses.

Mme BOULAY. — LA MISSION DE LA RECHERCHE a été créée par un arrêté interminis-



tériel Équipement - Transports, du 20 septembre 1967.

Elle a deux types d'activités :

- une activité d'animation et de coordination,
- une activité de gestion de programme de Recherche et Développement.

Activité d'animation et de coordination

Au moment de la préparation des Plans, puis chaque année à l'occasion de la préparation des budgets, la Mission de la recherche rassemble les demandes des services et organismes relevant des deux ministères et prépare les propositions des deux Ministres : elle mène ensuite les discussions avec la Délégation générale à la recherche scientifique et technique.

La Mission de la recherche participe également aux commissions d'orientation des recherches et du développement dans les différents secteurs d'activités des deux départements : elle représente les deux ministères dans différentes instances de coordination interministérielle.

Gestion de programmes de recherche et développement

Développement des modes nouveaux de transport

La Mission de la recherche coordonne l'instruction des demandes de crédits pour la mise au point de systèmes ou de prototypes de mode de transports nouveaux. Sur chacune des affaires elle recueille, à la fois, l'avis des Secrétariats généraux ou Directions concernés et de l'Institut de Recherche des Transports, puis prépare des propositions d'affectation des crédits disponibles; après décision du Ministre des Transports, elle prépare les contrats, dont le suivi technique est, en général confié à l'I.R.T.

Depuis 1971, les crédits ont été consacrés à deux axes de développement retenus par la commission de la recherche :

- les transports urbains,

- la technique des coussins d'air (aérotrain et naviplane).

Programmes de recherche : recherche urbaine et socio-économie des transports

Deux cellules sont chargées de la gestion de ces programmes, qui sont mis en œuvre selon une procédure conjointe Equipement — D.G.R.S.T. pour la recherche urbaine et Transports — D.G.R.S.T. pour la socio-économie des transports.

Ces actions, qui ont été programmées lors de la préparation du VI^e Plan, ont été lancées après qu'un comité, comprenant des personnalités scientifiques et des responsables de l'administration, en ait défini les grandes orientations.

Le programme de recherche urbaine concerne les cinq thèmes suivants :

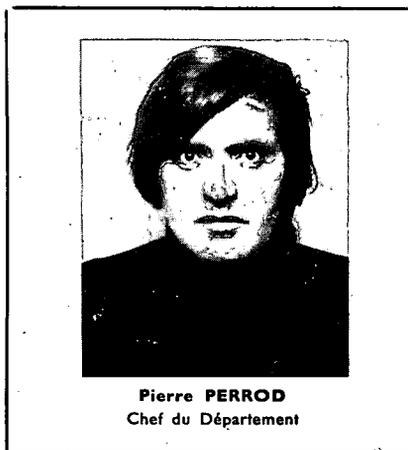
- système économique urbain (compréhension des mécanismes intervenant dans la transformation des villes),
- techniques de planification urbaine,
- changement social en milieu urbain,
- espace urbain et vie quotidienne des citoyens,
- formes, espaces et apparences.

Le programme de socio-économie des transports concerne :

- la production des transports,
- transport et système économique,
- transport, groupes sociaux et conditions de vie,
- transport et environnement social,
- techniques de planification et de décision.

PERROD. — LE DÉPARTEMENT ÉCONOMIE APPLIQUÉE, effectue les études d'éclairage des choix qui restent l'une des missions fondamentales du S.A.E.I.

Ce Département réunit l'ensemble des chargés d'études, économistes, juristes, ingénieurs, sociologues, qui



participent à des travaux de nature économique.

Il s'agit, principalement, d'études engagées à la demande des Ministres chargés de l'Équipement et des Transports, en vue d'éclairer certains aspects de leurs politiques ou dans le cadre des Plans.

Les activités du Département Économie Appliquée se répartissent donc entre les trois domaines suivants :

- Transports inter-urbains,
- Transports urbains,
- Économie et finances urbaines.

Les principales études, commandées au Service en 1974 et organisées en « projets », concernent des thèmes intersectoriels, souvent communs à l'Équipement et aux Transports et qui sont fréquemment traités en liaison avec d'autres Départements ministériels (Plan, Aménagement du Territoire, Intérieur, Finances, Industrie...).

On peut citer entre autres :

- un ensemble d'études sur les finances locales, qui visent à élaborer et à mettre à la disposition des échelons locaux de l'administration des instruments d'analyse financière adaptés, pour une meilleure programmation des équipements urbains,
- une étude sur les charges de l'urbanisation, qui permet d'apprécier qui, en définitive, supporte les dépenses du développement urbain,
- une importante série d'études de R.C.B. sur l'habitat insalubre, qui

analysent le phénomène social de l'insalubrité et débordent sur des propositions de mesures, visant à améliorer les méthodes d'intervention de la puissance publique sur le tissu ancien,

- les études sur la tarification de l'usage des infrastructures, effectuées pour le compte de la Commission interministérielle, présidée par M. l'Ingénieur général Laval, et qui doivent permettre de définir la doctrine du Gouvernement français en la matière,
- l'étude sur les transports inter-régionaux de personnes, effectuée pour le compte d'un Comité directeur, présidé par M. l'Ingénieur général Chauchoy, et qui vise à proposer au Gouvernement une ou plusieurs stratégies à suivre en vue d'améliorer ce type de transports, concernant l'aviation intérieure, le chemin de fer et la route.
- l'étude dite « R.C.B. - transports urbains », qui a conduit à élaborer, avec la participation de tous les intervenants des deux villes pilotes, Toulouse et Strasbourg, des programmes annuels d'actions, concernant la circulation et les transports collectifs,
- des études visant à mieux cerner la place respective du transport individuel et du transport collectif, l'incidence de la « crise de l'énergie » sur le secteur des transports et la situation de celui-ci à l'égard du commerce extérieur.

Le Département Économie Appliquée intervient, par ailleurs, dans la préparation des Plans, en fournissant des rapporteurs dans ses domaines de compétence, — urbanisation, habitat et transports —.

Ses personnels participent largement à des actions de formation, destinées aux services de l'Équipement et des Transports ou organisées par l'Université et d'autres Ministères. Ils jouent également un rôle actif dans la coopération technique.

RIVET. — LE DÉPARTEMENT DES STATISTIQUES DE TRANSPORT exerce la mission

de coordination confiée au S.A.E.I., dès 1960, précisée et étendue par l'arrêté interministériel Équipement - Transports du 19 janvier 1973, avec prise en charge de travaux et enquêtes précédemment effectués par l'I.N.S.E.E.

Ce département a trois activités :

Activité de coordination et études

Le Département prépare le programme annuel, de saisie, de traitement et de diffusion de l'information statistique sur les transports et s'assure du bon déroulement des opérations en cours, en liaison avec les différents services intéressés. Il donne son avis sur les formulaires administratifs et questionnaires statistiques utilisés en matière de transport.

Il s'assure de la coordination des fichiers détenus par les différents services.

Cette activité de coordination trouve son illustration dans la mise en place de la banque de données des transports qui exige l'accumulation, sur une même unité statistique, de données directement comparables entre elles et qui constitue elle-même une nouvelle source d'information. Le fichier des véhicules utilitaires, transféré au Département par l'I.N.S.E.E., constitue une des sources de la banque.

Les études en cours portent sur la restructuration de ce fichier et l'expérimentation de nouveaux systèmes d'informations intermodales sur les marchandises (S.I.T.R.A.M.) et les voyageurs.

Le département participe, par ailleurs, à l'élaboration des comptes de transport.

Activité de production

Le Département a la responsabilité directe de deux enquêtes statistiques, l'une concernant le trafic routier, l'autre concernant les entreprises de transport. Ces enquêtes transférées de l'I.N.S.E.E., représentent un volume d'activité important, impliquant la mise en place



d'un échelon décentralisé de traitement au C.E.T.E. de Rouen.

L'enquête de trafic est permanente et constitue la seule source générale d'information sur l'ensemble du trafic routier.

L'enquête auprès des entreprises s'adresse aux professionnels et permet de dégager annuellement des informations telles que : formation brute de capital fixe des entreprises, échange entre les transports et les autres activités de l'économie.

Activité de diffusion

Le département assure la publication des statistiques générales sur les transports : annuaire des transports, mémento statistique, bulletin mensuel. Il publie, bien entendu, les résultats des enquêtes directement effectuées par ses soins, en s'efforçant de réduire les délais de diffusion et de fournir, chaque fois que cela est possible, des résultats provisoires en cours d'enquête.

Enfin, le Département participe à l'élaboration d'un « tableau de bord des transports », dont le volet énergie a fait l'objet d'un effort particulier en 1974.

LE DÉPARTEMENT MANAGEMENT ET INFORMATIQUE

a été constitué pour servir de support au développement des méthodes modernes de gestion dans les services de l'Équipement et des Transports (1).

Le Département Management et Informatique réunit les chargés d'études, qui participent à la mise en place de méthodes modernes de programmation et de gestion au

Ministère de l'Équipement et au Secrétariat d'État aux Transports.

Il assure l'animation générale des travaux réalisés par les services pilotes, auxquels il apporte son concours permanent, participe à la formation et à l'information des personnels et prend directement en charge certaines études ou actions importantes, qui font l'objet d'un « projet » du Service.

Opération pilote du Ministère de l'Équipement

L'opération pilote du Ministère de l'Équipement vise à mettre en place un système de gestion par objectifs au sein du Ministère : ceci implique un ensemble d'actions, tant à l'administration centrale que dans les services extérieurs, qui font l'objet des projets suivants :

budget de programmes (2) : le Ministère de l'Équipement est le premier ministère qui a discuté en 1972 et présenté au Parlement l'ensemble de son budget par programmes.

L'objectif actuel est de transformer le budget de programmes, instrument de présentation des choix budgétaires, en un véritable instrument de gestion des services.

gestion des Directions Départementales de l'Équipement (3) : poursuite avec les D.D.E. pilotes des travaux de conception du nouveau système de gestion (gestion par objectifs et contrôle de gestion interne à la D.D.E.); mise en place des équipes gestion dans les C.E.T.E. qui serviront progressivement de relais auprès des services extérieurs.

(1) Une importante partie de ses moyens ont été, récemment, transférés à la D.P.O.S. et à la D.A.F.A.G., qui par décision ministérielle du 29 juillet 1974 ont été appelées à prendre directement en charge certaines actions, initiées par le S.A.E.I. dans le cadre de l'opération pilote du Ministère de l'Équipement, celles-ci ayant atteint le stade opérationnel. Le S.A.E.I. reste, par contre, responsable de l'animation générale des travaux de R.C.B. au Secrétariat d'État aux Transports et, notamment, de l'élaboration du budget de programmes correspondant.

(2) Projet transféré à la D.A.F.A.G. (D.M. du 29 juillet 1974).

(3) Projet transféré à la D.P.O.S. (D.M. du 29 juillet 1974).

« **projet comptable** » (1) : ce projet vise à définir avec les D.D.E. pilotes, une comptabilité de gestion assurant la transposition de la comptabilité analytique et de la comptabilité générale de l'entreprise à l'Administration : parallèlement, une comptabilité administrative, rénovée et automatisée, est mise en place,

tableau de bord : le S.A.E.I. est chargé d'étudier aux différents niveaux (Ministère, Directions de l'administration centrale, services extérieurs) des tableaux de bord, rassemblant toutes les informations, comptables et extra-comptables, nécessaires pour la prise de décisions des responsables et le contrôle de la gestion,

« **contrats de programmes** » **Administration centrale - D.D.E. - pilotes** (2) : afin d'assurer la liaison entre les budgets de programmes mis en place par l'administration centrale et la gestion des D.D.E., une expérience d'établissement de relations contractuelles avec certaines D.D.E. pilotes a été réalisée.

Opérations R.C.B. au Secrétariat d'État aux Transports :

Le Département Management et Informatique assure l'animation des travaux de R.C.B. dans les trois secteurs : Aviation Civile, Marine Marchande et Transports Terrestres du Secrétariat d'État aux Transports. Les principaux travaux portent sur le budget de programmes, qui a fait l'objet en 1973 d'une première présentation au Parlement.

Activités de soutien :

Pour soutenir les opérations engagées, le Département Management et Informatique développe des actions de formation aux méthodes modernes de gestion : établissement de plans de formation des personnels, mise au point de modules de formation adaptés, organisation de stages.

Par ailleurs, par la publication de la Revue Objectif et par la diffusion de documents techniques sur les nouvelles méthodes de programmation et de gestion, le Département s'efforce d'assurer l'information et la sensibilisation des services.

Enfin, le Département Management et Informatique comporte une petite équipe d'informaticiens qui, d'une part, apporte son concours technique dans les différents projets visant la mise en place de procédures de gestion automatisée ou de nouveaux systèmes d'informations, d'autre part, aide les autres Départements du Service à maîtriser la technique informatique.

(1) Projet transféré à la D.P.O.S. (D.M. du 29 juillet 1974).

(2) Projet transféré à la D.P.O.S. (D.M. du 29 juillet 1974).

Le Service de Coopération Technique



Robert BONNAL

LE POINT DE VUE DU CHEF DU SERVICE

Mon Service m'apporte de grandes satisfactions et même de la joie.

Non que je sois fier de "sa prestance" ou content de son patron, car l'une et l'autre laissent à désirer, mais je le suis de beaucoup d'autres choses.

Tout d'abord le privilège d'une équipe remarquablement stable et soudée. Avec Joneaux, mon adjoint et mon camarade de promotion, nous travaillons côte à côte depuis 15 ans; avec Bernier, mon autre adjoint, qui nous a ralliés avec son équipe du Quai de Passy (et notamment Segret) voilà 8 ans maintenant que nous collaborons en toute confiance. Les ingénieurs responsables

de différents secteurs Millet et Chollet pour le personnel, Mouillot pour la formation, Bossé pour les stages de perfectionnement Paulin et Desfarges pour les problèmes techniques sont tous des ouvriers de la première heure qui, après avoir servi dans les Travaux Publics Outre-mer, ont constitué l'armature du Service depuis ses origines ou presque. Les administrateurs civils qui sont arrivés très vite après, Marie-Reine Michel et Rény sont également des piliers de l'équipe. Bref, tout l'état-major du service — une dizaine de personnes — a un minimum de 8 ans de maison dans son poste. Jusqu'ici seul l'ami Poubel, notre urbaniste, nous a quittés... pour devenir Directeur Départemental de l'Équipement. D'autres ténors de notre groupe vont bientôt partir, malheureusement, mais ce sera pour prendre leur retraite.

J'ai commencé un jeu dangereux en me mettant à citer des noms, car il faudrait ne pas s'en tenir aux principaux responsables et évoquer bien d'autres agents de notre petit service (une quarantaine au total) qui eux aussi par leur stabilité, leur attachement au service, leur esprit de camaraderie et d'entraide donnent au SCT son caractère assez exceptionnel.

Cette fidélité, cette continuité me réjouissent profondément. Bien sûr, elles peuvent aussi faire naître une inquiétude : une équipe qui vieillit et qui ne prépare pas la relève... Il n'y a pas lieu d'examiner ici les raisons, les bonnes et les moins bonnes qui créent cette situation.

Je vois là cependant, quel que soit le nom que l'on donne à ce phénomène, la puissance des liens de la coopération technique. En effet, ces satisfactions et cette joie dont je parlais en commençant, je ne suis pas seul à les éprouver. Tout en voulant garder une certaine pudeur et ne pas me gargariser des grands airs de la coopération technique, de l'entraide internationale, de la solidarité humaine, etc... (et pourtant !) et sans vouloir cacher les aspects ingrats du métier — il y en a là un bon lot, comme partout, — je mentionnerai brièvement parmi beaucoup d'autres deux aspects de cette tâche exaltante :

- la longue marche que nous effectuons — nous le Service et nous les coopérants techniques — avec un certain nombre de responsables de l'équipement de pays africains, malgré les vicissitudes, les hauts et les bas, les tatonnements de la progression de ces pays. En dépit des difficultés, des malentendus, nous nous sentons camarades et souvent amis, confrontés aux mêmes problèmes, animés des mêmes espoirs. Et que dire des liens qui unissent les anciens de cette coopération, quels que soient leur origine et leur grade, qu'ils soient rentrés depuis longtemps en France ou encore sous le ciel des Tropiques.

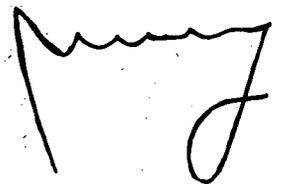
- la variété des activités et la vision mondiale qu'elles donnent. Quand, dans la même journée, sans parler des brouilles qui conduisent souvent à passer en revue 20 pays en quelques heures, j'ai approfondi par exemple l'étude d'un projet de station de ski dans le Caucase en commun avec le Gosstroj de l'U.R.S.S., la mise en place d'un ou deux hommes qui iraient en Indonésie s'occuper de fondations d'immeubles de grande hauteur et divers aspects de la coopération établie avec la direction des routes du Maroc, il y a de quoi être content de ce que l'on a fait ou plutôt de ce qu'on a à faire. Quand dans la même semaine Joneaux est en Hongrie, pour examiner une possibilité de coopération technique en matière routière, Paulin à Djibouti pour participer à l'attribution des travaux de la route vers l'Éthiopie, Mlle Michel au Québec pour mettre au point le programme des échanges techniques avec les ministères québécois, Diehl en Haïti pour étudier avec les populations la façon dont elles construiront elles-mêmes leurs écoles et Lanthonie, le successeur de Poubel, en Égypte comme membre d'un jury international pour juger des offres sur la reconstruction de la zone du canal, j'espère ne pas en oublier, il n'y a pas de doute : ça bouge..., je pourrais aussi épiloguer sur les missions récentes ou prochaines de Millet, de Mouillot, ou de moi-même, etc...

Cette variété peut avoir un aspect déplaisant et fatigant d'agitation papillonnante et creuse. Et c'est vrai que dans les corvées de la coopération technique comptent cette dispersion, cette dépendance à l'égard de demandes d'étrangers dont l'intérêt n'est pas toujours évident. Ces interventions marginales peuvent cependant donner lieu à des échanges fructueux et, au milieu de toutes ces brises qui nous sollicitent, il demeure possible de tenir le cap sur les objectifs essentiels.

Bien d'autres mots de satisfaction pourraient être dits sur les stagiaires étrangers, sur les étudiants, sur les accords de coopération, sur les coopérants et experts français, sur tous les services de chez nous et d'ailleurs avec qui nous travaillons, mais les membres de mon service les diraient mieux que moi.

Pour terminer un mot qui me concerne personnellement, je suis heureux de ce que j'appelle ma « double casquette », celle de Chef du Service de la Coopération Technique, et celle de Président du B.C.E.O.M., qui me vient ès-qualité de ma fonction administrative. D'abord parce que le B.C.E.O.M. est une société remarquable — à bien des points de vue — et que l'on peut être légitimement fier de la présider (d'ailleurs, comme au Service de la Coopération Technique, on y retrouve le même esprit de stabilité, de solidarité et de foi); ensuite parce que c'est un grand privilège — souvent très inconfortable, (je puis être juge et partie, ou en tout cas jugé comme tel) — de tenir les deux bouts de l'intervention, la coopération gouvernementale et directe d'une part, les prestations sous forme privée d'autre part. On a ainsi la faculté d'apprécier les exigences, les limites, les mérites de chaque forme d'intervention et de concevoir en conséquence — quand c'est possible — la combinaison des moyens la mieux adaptée à une situation donnée ou prévisible.

Oui, je suis un homme heureux, comme Chef du Service de la Coopération Technique de l'Équipement et des Transports.



Robert BONNAL.
Chef du Service de Coopération Technique

VOCATION ET ORGANISATION DU SERVICE

Le service de Coopération Technique commun au Ministère de l'Équipement et au Ministère des Transports se compose d'un État Major et de neuf cellules. Pour des raisons historiques et de contraintes de locaux le Service est réparti en deux secteurs :

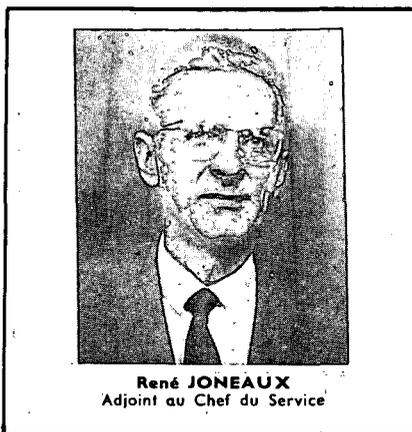
- celui du 57, boulevard des Invalides comprenant la Direction du Service et 6 cellules
- celui du 2, rue Goethe comprenant une partie de l'État-Major et 3 cellules.

HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DU SERVICE

La création du Service remonte à août 1960 après la suppression du Ministère de la France d'outre-mer due à l'accession à l'indépendance des États d'Afrique Noire et dont les attributions sont transférées aux nouveaux Ministères de la Coopération, et des DOM-TOM et aux Ministères techniques concernés.

Les attributions confiées au service par l'arrêté du 21 novembre 1960 ne comportent pas de limitation géographique et lui confèrent une compétence sectorielle très large (transports, communications, cartographie, topographie, tourisme, pêche, hydraulique, urbanisme, architecture, énergie). Cependant au départ, l'activité du service est tournée essentiellement vers l'ancienne France d'outre-mer. Il s'agit dans tous ces domaines de compétence de promouvoir une assistance technique aux jeunes États et aux TOM par la mise à disposition de personnel français pour la formation de cadres locaux, l'établissement de programmes d'investissements, et la définition d'une politique des transports.

Mais très vite l'action du service s'étend à d'autres pays étrangers : Afrique du Nord (Maroc, Tunisie dès 1961 et Algérie en 1963) où les problèmes se posent sensiblement dans les mêmes termes : États de l'ex-Indochine où il y a encore une certaine densité d'assistants techniques et pays du Tiers Monde en



René JONEAUX
Adjoint au Chef du Service

général avec lesquels sont organisés des accueils en France d'étudiants dans les écoles d'ingénieurs et de stages groupés de perfectionnement ainsi que des missions d'experts et des interventions d'organismes spécialisés.

Un nouvel horizon s'ouvre peu à peu pour le service vers les pays de l'Est avec lesquels la coopération prend tournure de façon importante à partir des années 1966-1967, lorsque sont passés des accords gouvernementaux de coopération et lorsque le service reçoit l'appoint des relations de coopération internationale du Ministère de la construction qui a déjà établi des accords de coopération avec quelques pays étrangers en matière d'urbanisme et de construction.

L'année 1967 constitue une étape importante pour le service, par suite des remaniements des structures ministérielles. D'une part la création d'un Ministère des Transports distinct du Ministère de l'Équipement, si elle n'entraîne pas en théorie de



Serge BERNIER
Adjoint au Chef du Service

modifications de compétence du service puisque le décret du 19 avril 1967 précise que le S.C.T. du Ministère de l'Équipement est mis à la disposition du Ministre des Transports, accentuée cependant la tendance déjà manifestée par les Secrétariats Généraux de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande à mener leur propre politique de coopération. D'autre part au même moment la Division des Études Générales du Secrétariat d'État au Logement est rattachée au S.C.T. en ce qui concerne les questions de coopération internationale en matière de Logement et d'Urbanisme.

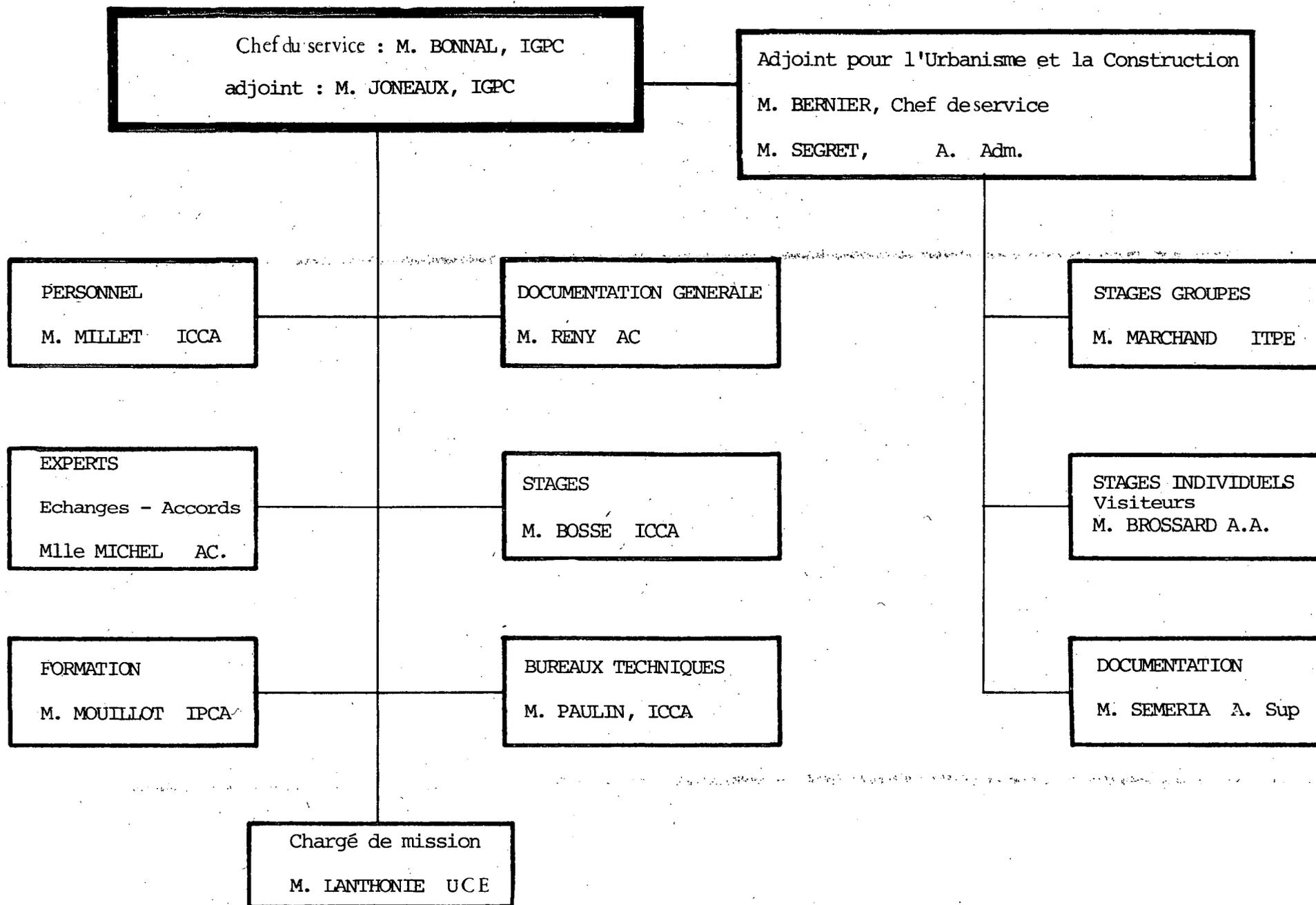
La coopération scientifique et technique avec les pays de l'Est se développe. En particulier la coopération franco-soviétique dans le domaine de la construction, de l'urbanisme et de l'architecture connaît une activité importante et variée depuis 1968, sous l'animation du S.C.T.

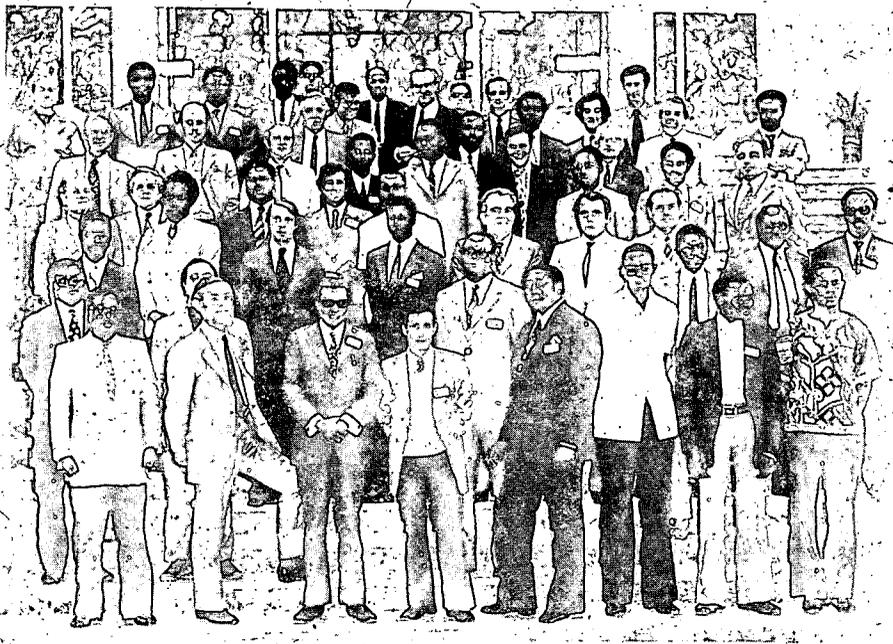
Ces dernières années s'est ouvert un nouveau volet de la coopération qui concerne les pays développés du monde occidental. D'abord le Canada, notamment la province du Québec, avec lesquels les échanges, notamment pour les jeunes cadres du Ministère sont nombreux, mais aussi Grande-Bretagne, USA, Allemagne, Japon. Sans que le S.C.T. interfère dans les affaires communes de la C.E.E., ni dans les questions de normalisation et de coopération industrielle dont la D.B.T.P.C. a désormais la charge, il intervient de façon ponctuelle et fréquente pour des stages de fonctionnaires et d'étudiants, des échanges techniques, des accueils de personnalités et de visiteurs des différents pays européens.

Ainsi, actuellement, le S.C.T. a des relations avec l'ensemble des pays du monde (y compris les TOM) et les organismes internationaux tels que BIRD, PNUD, Commissions Économiques Régionales des Nations Unies (Europe, Afrique, Asie du Sud-Est), Fonds Européen de Développement, etc.

Naturellement la coopération menée sous l'égide du Ministère des Affaires Étrangères et du Ministère de la Coopération avec les pays d'Afrique du Nord et les pays d'Afrique Noire francophone et de

SERVICE DE COOPERATION TECHNIQUE



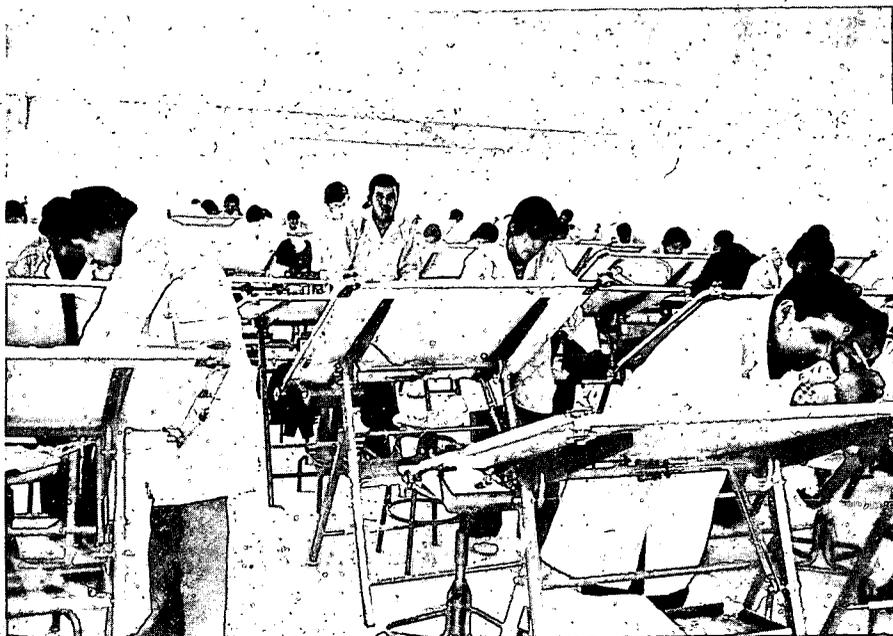


ADDIS ABEBA — Avril 1974.

Symposium sur les techniques routières en Afrique organisé par les gouvernements français et britannique sous l'égide de la Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies.

ALGÉRIE :

BÉCHAR — Centre de formation des agents techniques spécialisés des Travaux Publics. Enseignement du dessin.



l'Océan Indien (y compris depuis 1969 le Zaïre, le Burundi, le Rwanda, l'île Maurice) a profondément évolué depuis l'origine et est appelé à se transformer encore. L'accent est mis de plus en plus sur des opérations concertées, sur des actions de formation sur place, sans perdre de vue les préoccupations touchant à la préparation, au recyclage, à la documentation, à la réinsertion des coopérants techniques qui ont été développées ces dernières années.

Dans l'ensemble ce secteur géographique absorbe une large part des activités du S.C.T.

Les autres actions essentielles étant :

- l'assistance aux TOM, le S.C.T. servant en fait de service technique au Ministère chargé des TOM,
- les stages groupés et individuels de perfectionnement d'étrangers de tous pays, spécialement dans les domaines de la route, de l'urbanisme, de l'économie des transports, de la construction,
- l'animation des actions continues de coopération scientifique et technique avec un certain nombre de pays, notamment avec l'URSS,
- les relations avec de très nombreux visiteurs étrangers qui viennent s'informer de ce qui se fait en France.

Ces activités exigent en France même un réseau de contacts suivis avec l'ensemble des services du Ministère, les Ministères chargés de la coopération, les organismes publics spécialisés et le secteur privé du Bâtiment et des Travaux Publics.

ATTRIBUTION ET TACHES DU SERVICE

Grandes lignes de la politique suivie et attributions

Les missions de coopération technique du S.C.T. s'inscrivent dans les orientations générales de la politique gouvernementale à cet égard et répondent donc aux objectifs de cette coopération dans tous les domaines relevant de la compétence des deux Ministères.



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE :

BANGUI — Centre de formation de Techniciens
Enseignement de la topographie.

- Aide au développement des pays du tiers monde avec en particulier le souci de favoriser l'accès à une réelle indépendance des pays africains d'ex-souveraineté française.
- Amélioration des connaissances scientifiques, techniques et méthodologiques.
- Accroissement des échanges économiques et soutien à l'expansion économique.
- Rayonnement de la langue, de la culture, de la technique française et d'une façon générale, amélioration des relations entre les hommes.

En principe, les deux ministères agissent dans le cadre d'accords de

coopération bilatérale ou internationale passés ou souscrits par le Gouvernement, mais ils sont amenés aussi à répondre à des sollicitations directes venant de l'étranger ou à prendre l'initiative d'établir des contacts extérieurs favorables à l'accomplissement des tâches qui leur incombent.

Toutes les Directions et tous les Services concourent plus ou moins à l'accomplissement de ces missions, mais c'est le service de Coopération Technique qui joue le rôle d'animateur et de coordinateur sauf en ce qui concerne la coopération économique et industrielle qui relève essentiellement de la Direction du Bâtiment, des Travaux Publics et de la Conjoncture.

Analyse descriptive des tâches

La répartition des tâches entre l'état major et les diverses cellules procède d'une double ventilation :

- **ventilation par secteurs géographiques** : cinq secteurs sont distingués :

Afrique francophone,
Pays en voie de développement,
États de l'Est,
Pays développés,
Territoires d'Outre-Mer; auxquels il convient d'ajouter le secteur des Organisations Internationales :

La détermination de ces secteurs a été établie en fonction des motivations principales des actions de coopération, du cadre de ces actions, des types d'actions et de leur financement.

● **ventilation par nature d'interventions en 10 catégories :**

- 1 — Missions de longue durée à l'étranger.
- 2 — Missions de courte durée à l'étranger.
- 3 — Étudiants étrangers en France.
- 4 — Stages en France pour étrangers.
- 5 — Missions d'étrangers en France.
- 6 — Opérations d'aide au développement.
- 7 — Formation d'étrangers en France.
- 8 — Échanges bilatéraux — accords.
- 9 — Documentation — Information écrites.
- 10 — Organismes d'intervention.



LAOS :

VIENTIANE : Centre de formation des techniciens des Travaux publics
Travaux pratiques : mesure de densité
in situ avec densitomètre à membrane

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE :

BANGUI — Centre de formation de techniciens
Enseignement de la mécanique



RÉPERTOIRE DES SERVICES EXTÉRIEURS

• DES 21 SERVICES RÉGIONAUX DE L'ÉQUIPEMENT

SERVICES RÉGIONAUX DE L'ÉQUIPEMENT

RÉGION	C.S.R.E.	ADRESSE	ADJOINT AU C.S.R.E.	TÉLÉPHONE
Alsace	M. LEDAIN (I.C.P.C.)	17, rue de Boston, BP 1040 F 67070 Strasbourg Cedex	M. GRAND (I.C.P.C.)	(16.88) 36.62.62
Aquitaine	M. FOUCAUD (I.C.P.C.)	1, rue Fernand-Philippart 33080 Bordeaux Cedex	M. ARMENGAUD (I.C.P.C.)	(15.56) 44.77.33
Auvergne	M. GENTHON (I.C.P.C.)	Cité administrative 12, r. Pélissier 63034 Clermont-Ferrand Cedex	M. TRIOMPHE (C.S.A.)	(15.73) 92.15.34
Basse-Normandie	M. LE PELTIER (C.S.A.)	Place du Canada B.P. 264 14006 Caen Cedex	N	(16.31) 81.55.49 81.62.66
Bourgogne	M. LEFEBVRE (I.C.P.C.)	57, rue de Mulhouse 21033 Dijon Cedex	M. PELÉ DE SAINT- MAURICE (C.S.A.)	(16.80) 30.60.25
Bretagne	M. GOUET (I.C.P.C.)	Cité administrative Boulevard de la Liberté 35032 Rennes Cedex	DE LAMBERTERIE DU CROS (C.S.A.)	(16.99) 30.37.81
Centre	M. ANDRIVET (I.C.P.C.)	Cité Dunois Rue Marcel-Proust B.P. 2413 45032 Orléans Cedex	M. DUROYON (C.S.A.)	(15.38) 87.40.30
Champagne-Ardennes	M. TREVILLY (I.C.P.C.)	47, boulevard Kellermann 51022 Châlons-sur-Marne Cedex	M. MOTTIN (C.S.A.)	(16.26) 68.29.19
Franche-Comté	M. BÉAL (C.S.A.)	17, avenue Charles-Siffert 25030 Besançon Cedex	M. VIGNERON (I.C.P.C.)	(16.81) 83.69.01
Haute-Normandie	M. CAMPANA (I.C.P.C.)	Cité Administrative r. St-Sever 76037 Rouen Cedex	M. MERLIN (I.C.P.C.)	(16.35) 72.50.54
Languedoc-Roussillon	M. SALVA (I.C.P.C.)	7, rue Richet-de-Belleval 34011 Montpellier Cedex	M. POUILLAIN (I.C.P.C.)	(16.67) 72.49.80
Limousin	M. BONAFOS (I.C.P.C.)	Cité Administrative Place Blanqui 87031 Limoges Cedex	M. LALARDY (I.C.P.C.)	(15.55) 32.21.36
Lorraine	M. CARDOT (C.S.A.)	17, quai Richepance B.P. 1021 57036 Metz Cedex	M. BOTTON (I.C.P.C.)	(16.87) 68.78.93
Midi-Pyrénées	M. PERRET (I.C.P.C.)	Cité Administrative Bât. B Boulevard Armand-Duportal 31074 Toulouse Cedex	M. RUMEAU (C.S.A.)	(15.61) 21.46.62 21.44.01
Nord-Pas-de-Calais	M. BALLADE (I.C.P.C.)	4, rue de Bruxelles 59046 Lille Cedex	M. CANU (I.C.P.C.)	(16.20) 53.27.36 53.97.10
Pays de la Loire	M. CAMBAU (I.C.P.C.)	6, boulevard Auguste-Pageot 44036 Nantes Cedex	M. RICHARD (C.S.A.)	(15.40) 76.50.85
Picardie	M. ROJOT (I.C.P.C.)	Cité Administrative 51, rue Jules-Barni 80040 Amiens Cedex	M. DUÉE (C.S.A.)	(15.22) 92.09.81
Poitou-Charentes	M. LE PLAN (I.C.P.C.)	Hôtel de la Préfecture 86021 Poitiers	M. GOURAULT (C.S.A.)	(15.49) 41.27.00
Provence-Côte-d'Azur- Corse	M. FUNEL (I.C.P.C.)	37, boulevard Périer (8°) 13295 Marseille Cedex	M. GERVAIS DE ROUVILLE (I.C.P.C.)	(15.91) 53.31.00
Région Parisienne	M. LAURE (I.C.P.C.)	21, 23, rue Miollis (15°) 75732 Paris Cedex 15	M. LEREBOURG (I.C.P.C.)	567.50.00
Rhône-Alpes	M. FOURNEL (I.C.P.C.)	55, rue Mazenod (3°) 69426 Lyon Cedex 3	M. BRONNER (C.S.A.)	(15.78) 60.25.43

• DES 98 DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES DE L'ÉQUIPEMENT

N° DÉPARTEMENT	DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL	ADRESSE	TÉLÉPHONE
01 Ain	M. COHAS (I.C.P.C.)	23, rue Bourgmayer, 01012 Bourg-en-Bresse	(15.74) 21.42.32
02 Aisne	M. PAULOU-MASSAT (I.C.P.C.)	43, rue du 13-October-1918, 02001 Laon	(16.23) 23.26.04
03 Allier	M. LAPILLONNE (I.C.P.C.)	14, rue Vigenère, B.P. 362, 03017 Moulins	(15.70) 44.02.60
04 Alpes-de-Haute-Provence	M. DANFLOUS (I.C.P.C.)	Avenue Dumontzey, B.P. 111, 04008 Digne	(15.92) 33.91.11
05 Hautes-Alpes	M. DESGRANCHAMPS (I.P.C.)	Place du Champsaur, 05008 Gap	(15.92) 51.10.71
06 Alpes-Maritimes	M. TANZI (I.C.P.C.)	41, rue Gounod, 06031 Nice Cedex	(15.93) 88.59.26
07 Ardèche	M. MOSCHETTI (I.C.P.C.)	2, place des Mobiles, 07006 Privas	(15.75) 05.91.11
08 Ardennes	M. SCHWIRTZ (I.P.C.)	13, place Winston-Churchill 08109 Charleville-Mézières 02	(16.24) 32.29.35
09 Ariège	M. CESARI (I.P.C.)	10, rue des Salanques 09007 Foix	(15.61) 65.13.00
10 Aube	M. GAUBERT (I.P.C.)	1, boulevard Jules-Guesde, 10026 Troyes Cedex	(16.25) 43.56.88
11 Aude	M. BAUX (I.C.P.C.)	22, rue du Cherche-Midi, 11012 Carcassonne Cedex	(16.64) 25.03.82
12 Aveyron	M. ARBEFEUILLE (A.C.)	43, rue Béteille, 12001 Rodez	(15.65) 68.18.83
13 Bouches-du-Rhône	M. PAULOU-MASSAT (I.C.P.C.)	7, avenue du Général-Leclerc (3°) 13302 Marseille Cedex 3	(15.91) 50.38.75
14 Calvados	M. GAUDEMER (I.C.P.C.)	Centre administratif départemental Boulevard Général-Vannier B.P. 37 14035 Caen Cedex	(16.31) 81.50.02
15 Cantal	M. BARRIÈRE-CONSTANTIN (U.C.E.)	24, rue du 139 ^e -Régiment d'Infan- terie, B.P. 37 15006 Aurillac	(15.71) 48.00.15
16 Charente	M. ÉRUMY (I.P.C.)	43, rue du Dr-Duroselle, 16016 Angoulême	(15.45) 95.20.32
17 Charente-Maritime	M. MILLET (I.C.P.C.)	5, rue de la Cloche 17021 La Rochelle	(15.46) 28.59.81
18 Cher	M. AVRIL (I.C.P.C.)	Centre administratif Condé 18013 Bourges	(15.36) 24.40.27
19 Corrèze	M. QUIBLIER (I.P.C.)	6, avenue Raymond-Poincaré, 19012 Tulle	(15.52) 26.23.93
20 Corse	M. BUTIKOFER (I.P.C.)	Terre-plein de la Gare, 20184 Ajaccio	(15.95) 21.40.02
21 Côte-d'Or	M. ESMIOL (I.C.P.C.)	57, rue de Mulhouse, 21033 Dijon Cedex	(16.80) 30.60.25
22 Côtes-du-Nord	M. DELAUNAY (I.C.P.C.)	3, place du Général-de-Gaulle, BP 61 22023 Saint-Brieuc	(16.96) 33.10.94
23 Creuse	M. DREVON (I.P.C.)	11, place Bonnyaud, B.P. 189 23011 Guéret	(15.51) 52.00.03
24 Dordogne	M. MAT (I.P.C.)	Cité administrative Bugeaud, bât. B, 24016 Périgueux	(15.53) 53.30.00
25 Doubs	M. MOISSONNIER (A.C.)	Cité administrative Chamars, 25 030 Besançon	(16.81) 83.44.81

N° DÉPARTEMENT	DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL	ADRESSE	TÉLÉPHONE
26 Drôme	M. ÉTIENNE (I.P.C.)	29, côte des Chapeliers, B.P. 217 26010 Valence	(15.75) 42.38.94
27 Eure	M. GRANGE (I.P.C.)	Cité administrative, bd Chauvin, 27023 Évreux	(16.32) 33.30.70
28 Eure-et-Loir	M. DELATRONCHETTE (I.C.P.C.)	Place de la République, 28019 Chartres	(15.37) 21.34.34
29 Finistère	M. MARTIN (I.C.P.C.)	11, rue Théodore-le-Hars, 29107 Quimper	(16.98) 95.01.24
30 Gard	M. CLÉRISSI (U.E.)	Place du 8-Mai, 30032 Nîmes	(16.66) 21.96.38
31 Haute-Garonne	M. SALVA (I.C.P.C.)	Cité administrative, bât. A, Boulevard Armand-Duportail, 31074 Toulouse Cedex	(15.61) 21.44.01 et 21.45.62
32 Gers	M. SAVEL (I.P.C.)	19, place de l'Ancien-Foirail, 32007 Auch	(15.62) 05.07.56
33 Gironde	M. FUZEAU (I.C.P.C.)	9 et 10, rue Charles-Monselet, 33061 Bordeaux Cedex	(15.56) 52.69.16
34 Hérault	M. BOUCHET (I.C.P.C.)	Impasse de la Pépinière 34064 Montpellier Cedex	(16.67) 72.47.34
35 Ille-et-Vilaine	M. HUET (I.C.P.C.)	Cité administr., bd de la Liberté, 35032 Rennes Cedex	(16.99) 30.37.81
36 Indre	M. CHEDANEAU (I.P.C.)	Cité administrative, bât. B, Boulevard George-Sand, B.P. 523, 36020 Châteauroux	(15.54) 34.45.37
37 Indre-et-Loire	M. SERRE (I.C.P.C.)	Centre administratif du Cluzel, 61, avenue de Grammont, 37032 Tours Cedex	(15.47) 05.05.31
38 Isère	M. MANTE (I.C.P.C.)	B.P. 45 Centre de tri, 38040 Grenoble Cedex	(15.76) 44.87.10
39 Jura	M. VAUDAY (I.C.P.C.)	4, rue du Curé-Marion, B.P. 356, 39015 Lons-le-Saunier	(16.82) 24.12.94
40 Landes	M. POGGI (I.C.P.C.)	Boulevard Saint-Médard, 40012 Mont-de-Marsan	(15.57) 75.27.40
41 Loir-et-Cher	M. BELMAIN (I.C.P.C.)	15, place de la République, 41011 Blois	(15.39) 78.39.53
42 Loire	M. AUGIER (I.C.P.C.)	43, avenue de la Libération, 42007 Saint-Étienne	(15.77) 32.39.21
43 Haute-Loire	M. DEALBERTO (I.C.P.C.)	2, boulevard Président-Bertrand, 43012 Le Puy	(15.72) 09.13.93
44 Loire-Atlantique	M. PEZIN (I.C.P.C.)	6, bd Auguste-Pageot, B.P. 1015, 44036 Nantes Cedex	(15.40) 76.87.10
45 Loiret	M. HASSON (I.C.P.C.)	Cité administrative Coligny, 131, faubourg Bannier, B.P. 717 45042 Orléans Cedex	(15.38) 87.62.40
46 Lot	M. LAGARDERÉ (I.P.C.)	Cité administr., quai Cavaignac, 46009 Cahors	(15.60) 35.20.26
47 Lot-et-Garonne	M. ROUSSEAU (I.C.P.C.)	Cité administrative Lacuée, 47000 Agen	(15.58) 66.34.91
48 Lozère	M. REINE (I.P.C.)	4, avenue de la Gare, 48005 Mende	(16.68) 65.18.50
49 Maine-et-Loire	M. BOUIS (I.C.P.C.)	Cité administr., place Lafayette, 49043 Angers Cedex	(15.41) 88.06.15
50 Manche	M. TESSIER (I.P.C.)	Cité administrative, bât. B, Rue des Prés, 50009 Saint-Lô	(16.33) 57.09.80

N° DÉPARTEMENT	DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL	ADRESSE	TÉLÉPHONE
51 Marne	M. WINGHART (I.C.P.C.)	40, boulevard Anatole-France, 51022 Châlons-sur-Marne Cedex	(16.26) 68.08.51
52 Haute-Marne	M. PROU (I.P.C.)	82, rue du Commandant-Hugny, 52011 Chaumont	(16.27) 03.30.51
53 Mayenne	M. RATTE (I.C.P.C.)	Cité administr., r. Mac-Donald, 53017 Laval	(15.42) 53.58.12
54 Meurthe-et-Moselle	M. GIRAULT	Pl. des Ducs-de-Bar, case offic. 125, 54037 Nancy Cedex	(15.28) 27.09.75
55 Meuse	M. TRECUE (I.C.P.C.)	59, rue du Bourg, case officielle 14, 55012 Bar-le-Duc	(15.23) 79.48.65
56 Morbihan	M. RENIE	8, rue du Commerce, 56017 Vannes	(16.97) 66.19.66
57 Moselle	M. PORTIGLIA (I.C.P.C.)	17, quai Richepance, B.P. 1035, 57036 Metz Cedex	(15.87) 68.51.65
58 Nièvre	M. MAISSE (I.C.P.C.)	2, rue de la Poissonnerie, 58020 Nevers	(16.83) 61.11.43
59 Nord	M. BELLIRIZ (I.C.P.C.)	Cité administr., 17 ^e ét., B.P. 3462, 59019 Lille Cedex	(16.20) 52.00.25 et 52.12.21
60 Oise	M. DUPIRE (I.C.P.C.)	Bd Amyot-d'Inville, B.P. 317, 60021 Beauvais	(4) 448.12.66
61 Orne	M. FERTIN (I.C.P.C.)	Cité administr., place Bonnet, 61013 Alençon	(16.34) 26.16.80 et 26.21.70
62 Pas-de-Calais	M. PARE (I.C.P.C.)	13, rue des Grands-Vieziers, 62022 Arras	(16.21) 21.28.00
63 Puy-de-Dôme	M. GUTHAUX (I.C.P.C.)	9, rue Abbé-de-l'Épée, 63033 Clermont-Ferrand Cedex	(15.73) 93.80.80
64 Pyrénées-Atlantiques	M. BILHOUET (I.C.P.C.)	17, rue Victor-Hugo, B.P. 134, 64015 Pau	(15.59) 32.10.21
65 Hautes-Pyrénées	M. BOUTTIER (I.C.P.C.)	3, rue Lordat, 65013 Tarbes	(15.62) 93.75.30
66 Pyrénées-Orientales	M. POUBEL (U.C.E.)	2, rue Jean-Richepin, B.P. 909, 66020 Perpignan	(16.69) 81.23.86
67 Bas-Rhin	M. LEFRANC (I.C.P.C.)	5, r. du Gl-Frère, B.P. 1005/F, 67070 Strasbourg Cedex	(16.88) 36.36.32
68 Haut-Rhin	M. BRUA (I.C.P.C.)	Cité administrative, bât. Tour, Rue Fleischhauer, B.P. 389, 68021 Colmar	(16.89) 41.48.11
69 Rhône	M. RÉVERDY (I.C.P.C.)	33, rue Moncey, 69421 Lyon Cedex	(15.78) 60.45.61
70 Haute-Saône	M. HUDRY (I.P.C.)	24, boulevard des Alliés, 70014 Vesoul	(16.84) 75.17.77
71 Saône-et-Loire	M. BOSC (I.C.P.C.)	50, av. du Maréchal-de-Lattre-de- Tassigny, 71017 Mâcon	(16.85) 38.30.82
72 Sarthe	M. GUÉRET (I.C.P.C.)	Cité administrative, 34, r. Chanzy, B.P. 525, 72017 Le Mans Cedex	(15.43) 84.62.00
73 Savoie	M. FAURE (I.C.P.C.)	22, avenue du Dr-Desfrancois, 73011 Chambéry	(15.79) 33.31.36
74 Haute-Savoie	M. VOINOT (I.C.P.C.)	15, rue Henri-Bordeaux, B.P. 307, 74011 Annecy	(15.50) 52.81.65
76 Seine-Maritime	M. GIRARDIN (I.C.P.C.)	Cité administrative, Saint-Sever, 76037 Rouen Cedex	(16.35) 72.50.54
77 Seine-et-Marne	M. ARHANCHIAGUE (I.C.P.C.)	288, rue Clémenceau, B.P. 132, 77000 Vaux-le-Pénil	(1) 439.50.80

N° DÉPARTEMENT	DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL	ADRESSE	TÉLÉPHONE
78 Yvelines	M. ALHÉRITIÈRE (I.C.P.C.)	35, rue de Noailles, 78011 Versailles	(1) 950.19.21
79 Deux-Sèvres	M. COUDIN (I.C.P.C.)	37-39, avenue de Paris, 79022 Niort Cedex	(15.48) 24.30.03
80 Somme	M. ROUSSEAU (I.C.P.C.)	43 bis, rue de la République, B.P. 378/G, 80026 Amiens Cedex	(15.22) 92.06.17
81 Tarn	M. MARCHAIS (I.C.P.C.)	Angle r. Ciron et r. du Gl-Giraud, B.P. 106, 81013 Albi	(15.63) 54.09.50
82 Tarn-et-Garonne	M. POUPLIER (C.S.A.)	28, rue de la Banque, B.P. 175, 82013 Montauban	(15.63) 63.18.53
83 Var	M. VILLARET (I.C.P.C.)	37, boulevard de la Liberté, 83007 Draguignan	(15.94) 68.07.92
84 Vaucluse	M. FONTAINE (I.C.P.C.)	Cité administrative, c. Jean-Jaurès, 84021 Avignon	(15.90) 82.99.80
85 Vendée	M. AMILHAT (I.P.C.)	152, boulevard Aristide-Briand, 85021 La Roche-sur-Yon Gare Cedex 13	(15.30) 37.07.65
86 Vienne	M. REDER (I.C.P.C.)	5, rue Arthur-Ranc, 86020 Poitiers Cedex	(15.59) 41.21.12
87 Haute-Vienne	M. PETIBON (I.C.P.C.)	5, rue Armand-Barbès, 87031 Limoges Cedex	(15.55) 77.78.85
88 Vosges	M. SERRIER (I.C.P.C.)	6, r. de la Préfecture, case offic. 579, 88020 Épinal	(15.29) 82.98.10
89 Yonne	M. LAME (I.C.P.C.)	3, rue Monge, B.P. 79, 89011 Auxerre	(16.86) 52.34.36
90 Territoire-de-Belfort	M. HARDY (U.C.E.)	19, rue Gambetta, 90016 Belfort	(16.84) 28.18.27
91 Essonne	M. THÉDIE (I.C.P.C.)	10, rue Lafayette, 91108 Corbeil-Essonne	(1) 496.92.40
92 Hauts-de-Seine	M. SCHAEFFER (I.C.P.C.)	Centre administratif départemental 167 et 177, av. Joliot-Curie B.P. 102 92013 Nanterre Cedex	(1) 781.41.41
93 Seine-Saint-Denis	M. LÉVY (I.C.P.C.)	Cité administrative, rue Carnot, 93007 Bobigny	(1) 843.46.46
94 Val-de-Marne	M. LE FOULON (I.C.P.C.)	Préfecture du Val-de-Marne, avenue du Général-de-Gaulle, 94011 Créteil	(1) 207.25.00
95 Val-d'Oise	M. GAYET (I.C.P.C.)	Préfecture du Val-d'Oise 95010 Pontoise	(1) 464.92.60
971 Guadeloupe	M. ROUILLE (I.C.P.C.)	B.P. 54, 97109 Basse-Terre	(10.10) 81.22.32
972 Martinique	M. SALÁT, (I.C.P.C.)	Bd du Général-de-Gaulle, B.P. 661 97262 Fort-de-France	(10.10) 71.00.31
973 Guyane	M. THOUZEAU (I.P.C.)	40, rue Franklin-Roosevelt, 97305 Cayenne	(10.10) 31.14.00
974 Réunion	M. MEAU (I.C.P.C.)	Place Sarda-Carriga, 97487 Saint-Denis	(10.10) 21.35.15

• DES 7 CENTRES D'ÉTUDES TECHNIQUES DE L'ÉQUIPEMENT

CENTRE	DIRECTEUR	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Aix-en-Provence	M. LEGRAND (I.C.P.C.)	Avenue de l'Europe, B.P. 241, 13605 Aix-en-Provence	(15.91) 27.86.97 27.50.23
Lille	M. BRUNOT DE ROUVRE (I.C.P.C.)	4, rue de Bruxelles, 59046 Lille Cedex	(16.20) 52.03.72 53.27.36 53.97.10
Bordeaux	M. GÉRODOLLE (I.C.P.C.)	472, av. du Ml-de-Lattre-de-Tassigny, 33000 Bordeaux-Caudéran	(15.56) 47.14.24
Lyon	M. HUVILLIER (I.C.P.C.)	109, chemin Saint-Jean, B.P. 48, 69672 Brou	(15.78) 26.70.25 28.88.25
Rouen	M. LEMARIE (I.C.P.C.)	Chemin de la Poudrière, 76120 Grand-Quévilly, B.P. 24	(16.35) 72.39.18
Nantes	M. CARTIER (I.C.P.C.)	M.A.N., rue Viviani, 44062 Nantes	(15.40) 73.95.87
EST (Pont-à-Mousson)	M. MATHURIN (I.C.P.C.)	6, place Georges-Duroi, 57000 Metz	(15.87) 74.26.19

• DES 7 SERVICES DE NAVIGATION

SERVICES DE NAVIGATION	CHEF DE SERVICE	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Belgique-Paris-Est	M. Georges BENGHOZI (I.C.P.C.)	2, boulevard Gambetta, 60200 Compiègne	440.15.80 440.15.81
Midi-Garonne	M. Pierre CHAUSSIN (I.C.P.C.)	2, pont Saint-Étienne, 31079 Toulouse	(61) 80.79.91
Nord-Pas-de-Calais	M. TALMANT (I.P.C.)	37, rue du Plat, 59000 Lille	(20) 57.16.24 57.16.25 57.16.26 57.16.27
Rhône-Saône	M. Thierry CROUSLÉ (I.C.P.C.)	2, rue de la Quarantaine, 69321 Lyon Cedex 1	(78) 42.55.83
Seine	M. DREYFOUS-DUCAS (I.C.P.C.)	2, quai de Grenelle, Paris 75015 75732 Paris Cedexis	557.32.92
Strasbourg	M. Maurice MARCHAL (I.C.P.C.)	25, rue de la Nuée-Bleue, 67081 Strasbourg	(88) 32.49.15
Nancy	M. DAMBRE (I.P.C.)	28, boulevard Albert-1 ^{er} , 54000 Nancy	(28) 53.60.24

• DES 3 SERVICES MARITIMES

SERVICES MARITIMES	CHEF DE SERVICE	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Boulogne-sur-Mer-Calais	M. André BOILEAU (I.C.P.C.)	96, quai Gambetta, 62200 Boulogne-sur-Mer	(16.21) 31.46.00 31.39.22
Nord (Dunkerque)	M. Robert BŒUF (I.C.P.C.)	Port de Gravelines, quai Vauban, 59140 Dunkerque	(16.20) 67.13.87
Bouches-du-Rhône (Marseille)	M. Yves BOISSEREING (I.C.P.C.)	23, place de la Joliette, 13013 Marseille	(15.91) 91.90.66

C.E.T.E.

SERVICES DE NAVIGATION

SERVICES MARITIMES

• DES 4 SERVICES MIXTES MARITIMES-NAVIGATION

SERVICES MIXTES
MARITIMES-NAVIGATION

SERVICE MARITIME ET DE NAVIGATION	CHEF DE SERVICE	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Languedoc-Roussillon (Montpellier)	M. Roger VIAN (I.C.P.C.)	6, rue Richer-de-Belval 34000 Montpellier	(67) 72.49.80
Loire-Atlantique (Nantes).....	M. ANDRAU (I.C.P.C.)	2, place de l'Édit-de-Nantes, 44037 Nantes	(40) 71.37.20
Seine-Maritime (Rouen)	M. Claude MANDRAY (I.C.P.C.)	34, boulevard de Boisguilbert 76000 Rouen	(35) 88.81.55
Gironde (Bordeaux)	M. Pierre DEBAYLES (I.C.P.C.)	Palais de la Bourse, place Gabriel 33000 Bordeaux	(56) 90.91.21